

Document de
La Banque mondiale

RÉSERVÉ À L'USAGE OFFICIEL

Rapport N° : 65362-MNA

DOCUMENT D'ÉVALUATION DE PROJET

RELATIF À UNE

PROPOSITION DE DON DU

FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

D'UN MONTANT DE 3 MILLIONS DE DOLLARS

AU

PLAN BLEU POUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT EN
MÉDITERRANÉE

AU PROFIT DE LA RÉPUBLIQUE DU LIBAN, DU ROYAUME DU MAROC ET DE LA
RÉPUBLIQUE TUNISIENNE

POUR UN

PROJET RÉGIONAL — GOUVERNANCE ET DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES

4 novembre 2011

Département du développement durable
Région Moyen-Orient et Afrique du Nord

Le présent document fait l'objet d'une diffusion restreinte. Il ne peut être utilisé par ses destinataires que dans l'exercice de leurs fonctions officielles. La divulgation de son contenu est interdite sans l'autorisation de la Banque mondiale.

TAUX DE CHANGE

(Taux de change effectif au 26 septembre 2011)

Unité monétaire = Euro
EUR 0,86 = 1 USD

EXERCICE COMPTABLE

1er janvier – 31 décembre

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

AOI	Appel d'offres international
AWI	Initiative en faveur du monde arabe
BB	Budget Banque
BEI	Banque européenne d'investissement
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
CAR	Centre d'activités régionales
CE	Commission européenne
CEA	Évaluation environnementale nationale
CMDD	Commission méditerranéenne du développement durable
CMI	Centre de Marseille pour l'intégration en Méditerranée
COED	Coût de la dégradation de l'environnement
CPS	Cadre de partenariat stratégique
DSRP	Document de stratégie de réduction de la pauvreté
EFP	État financier du projet
EGP	Équipe de gestion de projet
EIE	Évaluation d'impact environnemental
Ex.	Exercice comptable
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
GDLN	<i>Global Development Learning Network</i> (Réseau mondial d'échange du savoir au service du développement)
GIRE	Gestion intégrée des ressources en eau
GIZC	Gestion intégrée des zones côtières
IDA	Association internationale de développement
IFI	Institution financière internationale
IUFR	Rapports financiers intermédiaires non audités
MBI	Instruments fondés sur le marché
MENA	Moyen-Orient et Afrique du Nord
MEP	Manuel d'exécution du projet
METAP	Programme d'assistance technique pour la protection de l'environnement méditerranéen

ODP	Objectif de développement du projet
OIG	Organisation intergouvernementale
ONG	Organisation non gouvernementale
ORAF	Cadre d'évaluation des risques opérationnels
PAD	Document d'évaluation du projet
PAE	Plan d'appui à l'exécution
PAM	Plan d'action pour la Méditerranée
PAN	Plan d'action national
PAS	Programme d'action stratégique
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
PNEA	Plan national d'action environnementale
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PO/PB	Politique opérationnelle/Politique de la Banque mondiale
RD	Relevé des dépenses
S&E	Suivi et évaluation
SGE	Système de gestion environnementale
SIG	Système d'information de gestion
SMDD	Stratégie méditerranéenne pour le développement durable
UE	Union européenne
UPM	Union pour la Méditerranée

Vice-Président :	Inger Andersen
Directeurs :	Emmanuel Mbi, Mats Karlsson
Responsable sectoriel :	Hoonae Kim
Chef d'équipe de projet :	Gabriella Izzi

Table des matières

I.	Contexte stratégique.....	1
A.	Contexte régional	1
B.	Contextes sectoriel et institutionnel	3
C.	Contribution du Projet à des objectifs plus élevés	5
II.	Objectifs de développement du projet	6
A.	ODP.....	6
1.	Bénéficiaires du projet.....	7
2.	Indicateurs de résultats au niveau de l'ODP.....	7
III.	Description du projet.....	8
A.	Composantes du projet	8
B.	Financement du projet	8
1.	Instrument de prêt.....	8
2.	Coût et financement du projet	9
C.	Leçons tirées et intégrées dans la conception du projet.....	10
IV.	Mise en œuvre.....	11
A.	Dispositifs institutionnels et de mise en œuvre	11
B.	Suivi et évaluation des résultats.....	13
C.	Durabilité	13
V.	Principaux risques et mesures d'atténuation	13
VI.	Résumé de l'évaluation.....	14
A.	Analyse économique et financière.....	14
B.	Aspects techniques	15
C.	Gestion financière.....	15
D.	Passation des marchés	16
E.	Aspects sociaux (y compris sauvegardes)	16
F.	Aspects environnementaux (y compris sauvegardes).....	17
	Annexe 1 : Cadre de résultats et suivi.....	18
	Annexe 2 : Description détaillée du Projet	20
	Annexe 3 : Modalités de mise en œuvre.....	26
	Annexe 4 : Cadre d'évaluation des risques opérationnels (ORAF)	37
	Annexe 5 : Plan d'appui à l'exécution du projet.....	39
	Annexe 6 : Composition de l'équipe chargée du projet de la Banque mondiale	41

Annexe 7 : Analyse des coûts supplémentaires	42
Annexe 8 : Programme Sustainable Med.....	45

DONNÉES DU DEP

*Projet régional
Gouvernance et développement des connaissances*

DOCUMENT D'ÉVALUATION DU PROJET

*Région Moyen-Orient et Afrique du Nord
Département Agriculture et développement rural*

Date : 4 novembre 2011 Directeurs : Emmanuel Mbi, Mats Karlsson Responsable sectoriel : Hoonae Kim Chef d'équipe de projet : Gabriella Izzi Numéro d'identification du Projet : P118145 Instrument de prêt : FEM (PGE – Programme de grande envergure)	Secteurs : Eau, assainissement et protection contre les inondations en général (50 %) ; Information générale et communications (50 %) Thèmes : Gestion des ressources en eau (30 %) ; Changement climatique (20 %) ; Institutions et politiques environnementales (20 %) ; Pollution et santé environnementale (20 %) ; Autres aspects de gestion de l'environnement et des ressources naturelles (10 %) Catégorie environnementale : C
Données sur le financement du projet	
Conditions proposées : <input type="checkbox"/> Prêt <input type="checkbox"/> Crédit <input checked="" type="checkbox"/> Don <input type="checkbox"/> Garantie <input type="checkbox"/> Autre :	
Source	Montant total (millions USD)
Coût total du projet :	3,71
FEM	3,00
Cofinancement :	
Plan Bleu pour l'environnement et le développement en Méditerranée	0,30
Agence française de développement (AFD) ; Banque européenne d'investissement (BIE) ; Centre de Marseille pour l'intégration en Méditerranée (CMI) ; Ministère français de l'Écologie, du développement durable, des transports et du logement	0,41
Récipiendaire : Plan Bleu pour l'environnement et le développement en Méditerranée	
Contact : Lucien Chabason, Président Téléphone n° : (+33) (0) 4 92 38 71 30 Fax n° : (+33) (0) 4 92 38 71 31 Email : planbleu@planbleu.org	

Estimation des décaissements (Exercice Banque/millions USD)				
Ex.	2012	2013	2014	2015
Annuel	0,27	0,62	1,34	0,77
En cumul		0,89	2,23	3,00
Période de mise en œuvre du projet : 3 ans Date prévue d'entrée en vigueur : 1er janvier 2012 Date prévue de clôture : 30 juin 2015				
Le projet s'écarte-t-il de la SAP sur le fond ou sur d'autres aspects importants ?			[] Oui [X] Non	
Si oui, veuillez expliciter : S/O				
Le Projet requiert-il des dérogations aux politiques de la Banque ?			[] Oui [X] Non	
Ont-elles été approuvées/acceptées (au choix) par la Direction de la Banque ?			[] Oui [X] Non	
L'approbation d'une exception est-elle demandée au Conseil ?			[] Oui [X] Non	
Si oui, veuillez expliciter : S/O				
Le Projet satisfait-il aux critères régionaux de préparation à l'exécution ?			[X] Oui [] Non	
Si non, veuillez expliciter : S/O				
Objectif de développement du projet : Promouvoir l'intégration des questions environnementales dans les politiques sectorielles et de développement des bénéficiaires ¹ .				
Description du projet :				
<ul style="list-style-type: none"> - Composante 1 – Gouvernance. La Composante 1 vise à promouvoir le dialogue, la coordination, l'intégration et la synergie entre les parties prenantes locales, nationales et régionales sur les questions environnementales. Elle offrira des formations aux parties prenantes concernées et permettra de réaliser des études pour : (i) passer en revue les systèmes de gestion environnementale des bénéficiaires ; (ii) passer en revue les questions environnementales aux niveaux macroéconomique et sectoriel des bénéficiaires ; (iii) promouvoir la participation du secteur privé à la gestion environnementale ; (iv) faire participer les parties prenantes locales au dialogue sur l'environnement dans les pays des bénéficiaires ; et (v) promouvoir l'intégration environnementale au niveau de la région. 				

¹ "Bénéficiaires" signifie le Maroc, le Liban et la Tunisie et, à la réception par la Banque mondiale de leur communication écrite exprimant leur intérêt et leur engagement à l'égard du projet, et avec l'approbation de la Banque mondiale, l'Algérie, l'Égypte, la Libye, la Syrie, et la Cisjordanie et Gaza.

- **Composante 2 – Développement des connaissances.** La composante 2 vise à produire des connaissances innovantes sur les questions environnementales. Elle offrira des formations aux parties prenantes concernées et permettra de réaliser des études afin de : (i) préparer des produits de connaissance à l'intention des bénéficiaires couvrant les divers aspects de vulnérabilité environnementale dans les secteurs économiques les plus pertinents et les sites les plus critiques au niveau local, national et régional ; et (ii) assurer la diffusion auprès des bénéficiaires des produits de connaissance établis, et mettre en place le site web du projet.
- **Composante 3 – Coordination et gestion du projet.** La Composante 3 appuiera la mise en œuvre du projet par Plan Bleu en finançant les Coûts de fonctionnement supplémentaires liés à la coordination et la gestion du projet et en assurant la réalisation des audits du projet.

Politiques de sauvegarde déclenchées :	
Étude environnementale (PO/PB 4.01)	[] Oui [X] Non
Habitats naturels (PO/PB 4.04)	[] Oui [X] Non
Forêts (PO/PB 4.36)	[] Oui [X] Non
Lutte antiparasitaire (PO 4.09)	[] Oui [X] Non
Patrimoine culturel physique (PO/PB 4.11)	[] Oui [X] Non
Populations autochtones (PO/PB 4.10)	[] Oui [X] Non
Réinstallation involontaire (PO/PB 4.12)	[] Oui [X] Non
Sécurité des barrages (PO/PB 4.37)	[] Oui [X] Non
Projets affectant les eaux internationales (PO/PB 7.50)	[] Oui [X] Non
Projets dans des zones en litige (PO/PB 7.60)	[] Oui [X] Non

Conditions d'entrée en vigueur :

- Le Manuel d'exécution du projet, jugé acceptable par la Banque, a été adopté par le récipiendaire et est publié sur son site web.
- L'exécution et l'application du présent Accord au nom du récipiendaire ont été dûment autorisées ou ratifiées au moyen de toute action de la part de tout organe social ou gouvernemental requis.
- Le Comité de pilotage a été établi d'une manière jugée satisfaisante par la Banque mondiale.

I. Contexte stratégique

A. Contexte régional

1. **Plusieurs initiatives ont joué un rôle clé dans la réponse aux défis environnementaux dans la région méditerranéenne.** La principale question abordée concerne les pollutions transnationales qui affectent la mer Méditerranée, avec un objectif de gestion des ressources environnementales communes et de développement d'un cadre commun de coopération régionale. Les initiatives les plus importantes comprennent : la Convention de Barcelone ; le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) ; le Partenariat stratégique pour le grand écosystème marin de la mer Méditerranée ; les programmes et installations financés par la Commission européenne (CE) et la Banque européenne d'investissement (BEI) ; l'Union pour la Méditerranée (UPM) ; et le Centre de Marseille pour l'intégration en Méditerranée (CMI) (Encadré 1). Ces initiatives viennent à l'appui et complètent adéquatement l'Initiative en faveur du monde arabe (AWI), un cadre plus vaste, lancé en 2007, pour accélérer et stimuler l'intégration régionale des pays arabes au sein de l'économie mondiale.

Encadré 1 : Initiatives environnementales régionales dans le bassin méditerranéen

La Convention de Barcelone (adoptée en 1976 et modifiée en 1995) et ses **protocoles** (en particulier le nouveau Protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières de la Méditerranée qui vient d'entrer en vigueur). Ils visent à :

- Réduire la pollution de la mer Méditerranée ; et
- Protéger et améliorer l'environnement marin et les zones côtières de la Méditerranée, contribuant ainsi à son développement durable.

Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) pour la Convention de Barcelone et son réseau de Centres d'activités régionales (CAR). Il inclut par exemple le programme MED POL (Programme d'évaluation et de maîtrise de la pollution marine). Il comprend aussi le Plan Bleu pour l'environnement et le développement en Méditerranée (Plan Bleu), qui vise à produire de l'information et de la connaissance afin d'alerter les décideurs et acteurs sur les enjeux environnementaux et de développement durable en Méditerranée. Le PAM a également créé en 1996 la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD), qui se réunit deux fois par an et comprend des représentants des ministères de l'environnement, des OIG et des ONG, des experts et des membres de la communauté scientifique. En 2001, et suite à une demande des Parties contractantes de la Convention de Barcelone (les 21 pays riverains de la mer Méditerranée et la Communauté européenne), un projet de Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD) a été développé par la CMDD, sous l'autorité du Coordinateur du PAM, avec la coordination technique du Plan Bleu et l'appui des autres Centres d'activités régionales du PAM. La stratégie a été adoptée par les Parties contractantes en 2005.

Le Partenariat stratégique pour le grand écosystème marin de la mer Méditerranée. Il est dirigé par le PNUE/PAM et les régions MENA et ECA de la Banque mondiale, il est cofinancé par le FEM et implique d'autres organismes, IFI et donateurs bilatéraux et multilatéraux. Le Partenariat sert de catalyseur pour tirer parti des réformes au niveau politique/juridique/institutionnel et pour attirer des investissements supplémentaires afin d'inverser la dégradation du bassin méditerranéen. Il vise à traiter les problèmes environnementaux transnationaux identifiés dans le Plan d'action stratégique (PAS) afin de traiter la pollution due aux activités terrestres (PAS MED) et dans le Programme d'action stratégique

pour la conservation de la diversité biologique en région méditerranéenne (PAS BIO), traduits en Plans d'action nationaux (PAN).

Les programmes financés par la Commission européenne (CE). Des exemples de tels projets sont : l'initiative Horizon 2020, qui vise à lutter contre les sources principales de pollution en Méditerranée à l'horizon 2020 ; PEGASO, concernant la Gestion intégrée des zones côtières (GIZC) ; et ClimRun, pour les services climatologiques. Certains projets financés par le 7ème Programme-cadre (DG Recherche) peuvent également être utiles, en particulier ceux qui ne sont pas uniquement axés sur la recherche, mais orientés vers la prise de décision.

L'Union pour la Méditerranée (UPM). Elle a été lancée en juillet 2008 comme un partenariat multilatéral entre 43 pays d'Europe et du Bassin méditerranéen. La pollution de la Méditerranée est l'un de ses six domaines d'intervention prioritaires. Elle englobe de nombreuses initiatives ciblées sur la bonne gouvernance environnementale, l'accès à l'eau potable, la gestion de l'eau, la réduction de la pollution et la protection de la diversité biologique dans la région méditerranéenne.

Les projets financés par la Banque européenne d'investissement (BEI) et la Facilité euroméditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP). La FEMIP continue d'appuyer les projets prioritaires de l'UPM, – nettoyage de la Méditerranée, Plan solaire, routes maritimes et terrestres – conformément aux recommandations des ministres des finances des pays euroméditerranéens.

Le Centre de Marseille pour l'intégration en Méditerranée (CMI). Le centre, lancé en octobre 2009, est fondé sur une collaboration entre plusieurs partenaires et veut inciter les leaders des gouvernements et d'autres acteurs clés de la région à adopter des politiques basées sur les connaissances et à poursuivre conjointement des objectifs de développement, tout en gérant les défis transnationaux. Son objectif est de faciliter l'accès aux connaissances, aux meilleures pratiques, et d'appuyer les institutions publiques et indépendantes concernées en vue d'améliorer la coopération, de promouvoir le développement durable et des politiques offrant une plus grande intégration de la région méditerranéenne. Le CMI se concentre sur l'apprentissage collectif capable de produire un impact sur les orientations politiques et les choix d'investissements des gouvernements et autres acteurs.

2. **Au cours de la dernière décennie, les pays méditerranéens ont réalisé des progrès considérables dans le développement de leur cadre de gestion environnementale et le renforcement de leurs institutions environnementales.** Des Stratégies environnementales et des Plans nationaux d'action environnementale ont été adoptés en association avec les institutions environnementales locales et d'autres administrations des ministères sectoriels. Les actions visant à améliorer la qualité de l'environnement par l'intégration des questions environnementales dans leur programme de développement économique ont abouti à la préparation de plans nationaux de développement durable et à la mise en œuvre de projets nationaux relatifs à l'environnement.

3. **Malgré ces avancées, de graves défis environnementaux demeurent.** Il s'agit notamment de la baisse des ressources en eau par habitant (aggravée par les menaces du changement climatique et une dégradation accrue de la qualité de l'eau), de la perte de terres arables, des problèmes de santé liés à la pollution, de la surexploitation et la dégradation des ressources marines, de la détérioration des zones côtières, de la rapidité de l'urbanisation, entre autres, et tout ceci dans un contexte d'institutions environnementales contraintes, de cadres de

réglementation et de mécanismes d'application. La Banque mondiale a estimé que les coûts de la dégradation de l'environnement dans les pays de la Méditerranée oscillent entre 2 et 7 % de leur PIB annuel, avec des conséquences pour les finances publiques, les budgets des ménages, la compétitivité de l'économie et l'équité entre les générations.

4. **Les pays méditerranéens vont devoir continuer de répondre à ces différents problèmes de dégradation de l'environnement.** La Banque mondiale et les autres partenaires devront maintenir l'appui à ces pays non seulement en termes de connaissances, de capacité technique et institutionnelle et d'instruments efficaces de gestion, mais aussi par un appui aux ministères sectoriels afin qu'ils prennent eux aussi en charge les questions environnementales dans leurs propres pays. En outre, les similitudes culturelles des pays méditerranéens montrent qu'il existe de nombreuses possibilités de travail conjoint pour lutter contre les problèmes transnationaux de pollution et de partager les expériences de pratiques de gestion réussies.

B. Contextes sectoriel et institutionnel

5. **Les gouvernements des pays de la Méditerranée méridionale et orientale sont engagés dans l'amélioration de leurs performances en termes de gestion environnementale et de développement durable.** Toutefois, leur secteur environnemental pâtit de cadres juridiques et institutionnels incomplets et/ou inefficaces et de la faiblesse de la coordination entre les ministères et les organismes publics. Les directives et normes environnementales ont besoin d'être renforcées afin de gérer correctement les investissements en infrastructures complexes et importants qui font défaut dans la région.

6. **Plusieurs stratégies ont été élaborées dans le sud et l'est de la Méditerranée afin de traiter les questions du secteur de l'environnement.** Au niveau institutionnel, **l'Égypte**, par exemple, a créé en 2006 un Comité national pour le développement durable, composé de représentants de différents ministères et organismes compétents, avec le mandat d'élaborer des politiques, plans et lois, et une stratégie nationale de développement durable. **Le Liban** a fait des efforts considérables pour renforcer ses institutions chargées de l'environnement en adoptant une loi sur la protection de l'environnement et des réglementations en matière d'évaluation de l'impact environnemental (EIE). De même, le **Maroc** a lancé, parmi d'autres initiatives nationales, la Charte de l'environnement et du développement durable qui conduira à la création de 16 observatoires régionaux chargés d'établir chaque année à l'intention du gouvernement des rapports et des recommandations sur l'environnement et les questions de développement. Bon nombre de ces initiatives ont été, ou sont, mises en œuvre avec succès avec l'appui des gouvernements et des bailleurs de fonds, y compris la Banque mondiale. Certains de ces pays ont réalisé leur Évaluation environnementale nationale (CEA) avec l'appui de la Banque mondiale en vue d'assurer l'intégration des aspects environnementaux dans les stratégies de développement sectorielles.

7. **La région méditerranéenne accueille plusieurs institutions ayant un mandat d'appui à la protection de l'environnement et chargées d'apporter des solutions aux problèmes transnationaux communs de pollution, mais leur impact est encore faible.** Bien que la Convention de Barcelone ait été signée il y a 35 ans, les institutions régionales responsables de l'intégration de l'environnement dans les décisions politiques clés n'ont pas encore accumulé une

expérience suffisante pour nourrir de vastes politiques de développement, et ne font généralement pas participer les ministères économiques et sectoriels. La Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) a, par exemple, un mandat qui dépasse les ministères de l'environnement et pourrait donc être une institution appropriée pour promouvoir l'intégration des questions environnementales. Elle joue ainsi un rôle clé, mais elle ne dispose pas encore du poids et de la capacité nécessaires pour véritablement influencer sur la politique de développement d'un point de vue de durabilité environnementale.

8. **La Banque mondiale a joué un rôle majeur dans la Méditerranée méridionale et orientale d'appui à des projets d'assistance technique et d'investissement nationaux et régionaux dans l'environnement.** Cela s'est traduit par la mise en œuvre du Programme multi-donateurs d'assistance technique pour la protection de l'environnement méditerranéen (METAP) et l'hébergement de son secrétariat pendant 20 ans. Ce programme, lancé en 1990, a été clôturé au cours de l'exercice 2010. Le METAP a été mis en œuvre en quatre phases, couvrant différents thèmes : gestion intégrée des ressources en eau, gestion des déchets solides et dangereux, pollution chimique, gestion des zones côtières, gestion de l'environnement urbain, développement des capacités, et outils de politique environnementale. Le METAP a donné une dimension régionale aux enjeux environnementaux nationaux et a aidé à définir des indicateurs de développement durable pour la région, à évaluer l'impact des politiques, programmes et projets sur l'état de l'environnement, et à renforcer les capacités techniques et les ressources des entités publiques et privées.

9. **La Banque mondiale et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) ont élaboré le Programme de développement environnemental durable de la Méditerranée « Sustainable MED (MED durable) ».** Sustainable MED est l'un des programmes fondamentaux pilotés par le Cluster environnement et eau du CMI. L'objectif du programme est d'aider les gouvernements de la région méditerranéenne à assurer la durabilité de leur base de ressources naturelles sur laquelle se fondent leurs programmes et leurs mesures de développement économique. Dans sa première phase, Sustainable MED s'est axé sur les ressources en eau et la gestion des zones côtières. Les phases futures seront définies au cours de l'évolution du programme, en espérant élargir l'éventail des domaines d'intervention. Sustainable MED atteindra son objectif par une combinaison de dialogue politique, prêt à l'investissement et assistance technique. Divers projets ont été conçus, préparés, et/ou mis en œuvre au titre du programme Sustainable MED et le projet proposé en fait partie (voir l'Annexe 8).

10. **Le Projet régional — Gouvernance et développement des connaissances vise à promouvoir l'intégration des questions environnementales dans les politiques sectorielles et de développement.** Le projet sera mis en œuvre par le « Plan Bleu pour l'environnement et le développement en Méditerranée » (Plan Bleu), une organisation non gouvernementale (ONG) française.

11. **La justification de l'intervention de la Banque mondiale dans le secteur de l'environnement a été renforcée par sa capacité à donner, sous l'égide ample de la convention de Barcelone, une envergure régionale aux enjeux environnementaux nationaux.** Le dialogue de haut niveau instauré dans le domaine de l'environnement par la Banque mondiale a renforcé son partenariat avec ces gouvernements, ainsi qu'avec d'autres

donateurs. Avec sa capacité d'organisation des initiatives et des programmes régionaux, la Banque mondiale peut s'appuyer sur son pouvoir de mobilisation pour travailler en partenariat étroit avec les gouvernements et les donateurs. Au niveau technique, la Banque mondiale a réalisé des études sur des questions environnementales particulières et a fourni une assistance technique sur la gestion environnementale en élaborant des outils novateurs et des approches multi-sectorielles de la politique environnementale dans la région, tels que les études des Coûts de la dégradation de l'environnement (CDE), faisant appel aux vastes connaissances et à l'expertise accumulées grâce aux programmes et initiatives existants. La Banque mondiale dispose en outre d'une vaste expérience tirée des programmes régionaux qui ont aidé à répondre aux défis économiques et de développement de l'ensemble de la région Méditerranée et pays arabes. Les initiatives régionales relatives aux eaux internationales telles que le Programme de la mer Baltique, le Fonds d'investissement du Partenariat Mer noire/Danube et l'Initiative du bassin du Nil ont profondément modifié l'approche de la gestion de l'eau dans le contexte plus large du développement durable et comme bien public mondial. Le Département Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA) de la Banque mondiale a récemment adopté une approche régionale de la gestion et la conservation des écosystèmes, à la fois pour les mers régionales et les déserts. Le Programme des mers régionales vise à revitaliser durablement le flux de biens et services en ciblant la réduction de la pollution, l'amélioration de la gestion des ressources marines et en eau, les énergies renouvelables (énergie éolienne en mer) et la gestion durable des pêcheries nationales. Le Programme écosystèmes et bien-être humain en zones désertiques vise à renforcer la diversité biologique et à exploiter la valeur des services et des biens de l'écosystème désertique afin d'améliorer le niveau de vie de millions d'habitants dans la région.

C. Contribution du Projet à des objectifs plus élevés

12. Le projet contribuera à l'amélioration des interventions et des impacts du programme Sustainable MED, l'un des programmes fondamentaux du Cluster eau et environnement du CMI. Il permettra de promouvoir le dialogue entre les parties prenantes locales, nationales et régionales et d'appuyer la production de connaissances et le partage des informations concernant l'ensemble des questions de politique de développement durable, et plus spécifiquement, les aspects de gestion des ressources en eau douce et des ressources côtières et marines.

13. La définition des activités qui seront menées dans le cadre du projet sera coordonnée avec celle des activités menées par les entités existantes, notamment, Convention de Barcelone et Commission méditerranéenne du développement durable. Avec le Plan d'action pour la Méditerranée (PAM), les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont déjà engagé des mesures de mise en œuvre du développement durable dans le bassin méditerranéen. Les activités financées au titre du présent projet viendront ainsi compléter les activités financées par le programme de travail du PAM.

14. Le projet est en ligne avec les objectifs stratégiques du domaine d'intervention Eaux internationales du FEM. Il s'agit de promouvoir une « approche écosystémique, plus complète, de la gestion des eaux transnationales » et de « jouer un rôle de catalyseur dans les solutions à y apporter en aidant les pays à faire appel à tous les moyens nécessaires, qu'il s'agisse d'assistance

technique ou de réformes économiques, financières, réglementaires et institutionnelles » pour le traitement prioritaire de la pollution des eaux transnationales.

15. **Le projet s'inscrit dans les trois premiers programmes stratégiques du domaine d'intervention « eaux internationales » du FEM-4 :** (i) reconstitution et préservation durable des stocks de poissons des zones côtières et marines et de la biodiversité connexe, (ii) réduction du surenrichissement par les nutriments et de l'appauvrissement en oxygène dus à la pollution des eaux côtières d'origine terrestre dans les grands écosystèmes marins, conformément au Programme mondial de protection (GPA) ; et (iii) recherche d'un équilibre face à la surutilisation et aux conflits d'usage des eaux de surface et des nappes souterraines à caractère transnational. Les objectifs du projet sont directement alignés sur les résultats escomptés des programmes stratégiques, notamment : (i) engagement politique et juridique pris de traiter la protection de la biodiversité, la réduction de la pollution des eaux côtières et les conflits d'usage des ressources en eau ; et (ii) mise en place des institutions et des réformes pour catalyser la mise en œuvre des politiques de gestion durable des pêcheries, de gestion intégrée des zones côtières et de gestion des ressources en eau internationales.

16. **Le projet est conforme à l'orientation stratégique de la Stratégie pour l'environnement du Groupe de la Banque mondiale 2011.** Au cours des consultations sur la Note de présentation de la stratégie, des parties prenantes des pays en développement et des pays développés ont réitéré l'importance d'un renforcement des institutions chargées de l'environnement et de l'amélioration de la gouvernance, comme éléments essentiels des efforts de la Banque mondiale.

17. **Le projet contribuera à la promotion de la demande de projets d'investissement.** Cette demande peut s'adresser aussi bien à la Banque mondiale qu'à l'ensemble de la communauté des donateurs internationaux actifs dans la région méditerranéenne. Quels que soient les partenaires impliqués, ces investissements potentiels devront de préférence être alignés sur le programme Sustainable MED et en faire partie.

II. Objectifs de développement du projet

A. ODP

18. **L'Objectif de développement du projet (ODP) est de promouvoir l'intégration des questions environnementales dans les politiques sectorielles et de développement des bénéficiaires²,** par la production de connaissances innovantes sur les questions environnementales, axées principalement sur des sujets liés à l'eau (ressources en eau douce, côtières et marines), et par l'organisation de formations³ utilisant ces connaissances pour renforcer la capacité des acteurs clés au niveau local, national et régional.

² "Bénéficiaires" signifie le Maroc, le Liban et la Tunisie et, à la réception par la Banque mondiale de leur communication écrite exprimant leur intérêt et leur engagement à l'égard du projet, et avec l'approbation de la Banque mondiale, l'Algérie, l'Égypte, la Libye, la Syrie, et la Cisjordanie et Gaza.

³ Ateliers, séminaires, réunions et conférences.

1. Bénéficiaires du projet

19. **Le Liban, le Maroc et la Tunisie seront les bénéficiaires du projet, avec l'Algérie, l'Égypte, la Libye, la Syrie, et la Cisjordanie et Gaza qui auront la possibilité de se joindre au projet au cours de sa mise en œuvre sur une base continue.** Pour bénéficier du projet, ils doivent manifester leur intérêt dans une Lettre de validation et recevoir l'approbation de la Banque mondiale. Les pays de la Méditerranée septentrionale (région ECA) pourront participer à des activités communes de formation/meilleures pratiques, mais les activités resteront essentiellement centrées sur la région MENA. L'inclusion des pays ECA pourra être envisagée dans une deuxième phase du projet, en fonction du développement futur du programme Sustainable MED.

20. **Les dirigeants politiques, les ministres des finances, de la planification et des administrations sectorielles et leur personnel, les parties prenantes environnementales (les universitaires, les scientifiques, les ONG et les professionnels) bénéficieront du projet.** Ils seront directement associés aux activités financées et auront donc accès à de meilleurs échanges et informations. En retour, ils contribueront directement au projet grâce à leurs intrants et rétroactions, créant un cercle vertueux qui permettra une amélioration de la circulation des informations entre experts techniques et décideurs.

21. **Même si aucune réalisation physique n'est financée en vertu du projet, les communautés locales et les individus vivant près et/ou dépendant des services des écosystèmes de la mer Méditerranée et de ses côtes, bénéficieront indirectement du projet.** Il y a longtemps que le rapprochement a été fait entre la qualité de l'environnement et les moyens de subsistance, les résultats en matière de santé et les possibilités d'emploi au niveau local. Il est donc prévu que les communautés les plus pauvres seront les plus grands bénéficiaires du projet, de même que les pêcheurs et l'industrie de la pêche, les touristes et l'industrie du tourisme, et d'autres. Les entreprises privées tireront également profit du projet dans la mesure où les réglementations environnementales seront plus clairement définies.

2. Indicateurs de résultats au niveau de l'ODP

22. L'indicateur de résultats au niveau de l'ODP est **l'efficacité de la formation⁴ et des études⁵ sur le processus de définition des politiques telle qu'évaluée par les bénéficiaires.** Il est présenté en détail dans les Annexes 1 et 3, avec les indicateurs de résultats intermédiaires. Aucun indicateur de base relatif aux politiques et institutions environnementales n'a pu être inclus dans le Cadre de résultats et suivi du projet proposé, car ces indicateurs de base sont actuellement en cours de définition à la Banque mondiale et devraient être prêts à la fin de l'exercice 2012. Un ou plusieurs indicateurs de base appropriés pourront être ajoutés au cours de la mise en œuvre du projet, en accord avec Plan Bleu.

⁴ Ateliers, séminaires, réunions et conférences.

⁵ Rapports, examens et analyses.

III. Description du projet

A. Composantes du projet

23. Le Projet comprend trois composantes : (1) Gouvernance ; (2) Développement des connaissances ; et (3) Coordination et gestion du projet. Les composantes sont décrites ci-après et plus en détail dans l'Annexe 2.

Composante 1 – Gouvernance (USD 1,50 million ou 50 % des coûts du projet)

24. La Composante 1 vise à promouvoir le dialogue, la coordination, l'intégration, et la synergie entre les parties prenantes locales, nationales et régionales sur les questions environnementales, en se référant en particulier aux sujets liés à l'eau (ressources en eau douce, côtières et marines). Elle offrira des formations aux parties prenantes concernées et permettra de réaliser des études pour : (i) passer en revue les systèmes de gestion environnementale des bénéficiaires ; (ii) passer en revue les questions environnementales aux niveaux macroéconomique et sectoriel des bénéficiaires ; (iii) promouvoir la participation du secteur privé à la gestion environnementale ; (iv) faire participer les parties prenantes locales au dialogue sur l'environnement dans les pays des bénéficiaires ; et (v) promouvoir l'intégration environnementale au niveau de la région.

Composante 2 – Développement des connaissances (USD 1,26 million ou 42 % des coûts du projet)

25. La composante 2 vise à produire des connaissances innovantes sur les questions environnementales. Elle offrira des formations aux parties prenantes concernées et permettra de réaliser des études afin de : (i) préparer des produits de connaissance à l'intention des bénéficiaires couvrant les divers aspects de vulnérabilité environnementale dans les secteurs économiques les plus pertinents et les sites les plus critiques au niveau local, national et régional ; et (ii) assurer la diffusion auprès des bénéficiaires des produits de connaissance établis, et mettre en place le site web du projet.

Composante 3 – Coordination et gestion du projet (USD 0,24 million ou 8 % des coûts du projet)

26. La Composante 3 appuiera la mise en œuvre du projet par Plan Bleu en finançant les Coûts de fonctionnement supplémentaires liés à la coordination et la gestion du projet et en assurant la réalisation des audits du projet.

B. Financement du projet

1. Instrument de prêt

27. **Le Projet proposé est un Prêt spécifique d'investissement (SIL) financé par un don du FEM d'un montant de trois (3,00) millions de dollars.** Des contributions en nature

s'élevant à un total de 0,71 million de dollars sont fournies par Plan Bleu et d'autres bailleurs de fonds.

2. Coût et financement du projet

Composantes du projet	Coût du projet (USD millions) Taxes comprises ⁶
Composante 1 – Gouvernance	1,50
Composante 2 – Développement des connaissances	1,26
Composante 3 – Coordination et gestion du projet	0,24
Coût total du projet	3,00
Cofinancement	0,71

28. **Le Don du FEM sera entièrement géré par Plan Bleu sans affectation préalable des fonds aux bénéficiaires, secteurs ou activités.** Le Liban, le Maroc et la Tunisie ont déjà fait part de leur intérêt pour le projet et en seront les bénéficiaires, avec l'Algérie, l'Égypte, la Libye, la Syrie, et la Cisjordanie et Gaza qui auront la possibilité de se joindre au projet au cours de sa mise en œuvre sur une base continue. Plan Bleu sera responsable de la gestion des fonds du projet et de toutes les transactions financières connexes et il n'y aura pas de transfert de fonds vers les bénéficiaires. Compte tenu de l'approche axée sur la demande du projet, les bénéficiaires identifieront conjointement les activités qui seront mises en œuvre en vertu du projet⁷.

29. **Des contributions en nature s'élevant à un total de 0,71 million de dollars sont fournies par d'autres bailleurs de fonds parallèlement au Don du FEM et elles financeront des activités différentes de celles qui sont financées par le Don du FEM.** Plus précisément, cette contribution en nature finance :

- Deux études (le Rapport Med 2012 et le Rapport santé et environnement) avec des contributions en nature fournies par : Plan Bleu (USD 0,30 million en heures de travail du personnel et consultants) ; AFD (USD 0,20 million en heures de travail du personnel et coûts des missions) ; BEI (USD 0,03 million en heures de travail du personnel et coûts des missions) ; et le Ministère français de l'Écologie, du développement durable, du transport et de logement (USD 0,08 million en heures de travail du personnel) ; et
- Appui logistique à Marseille avec contribution en nature fournie par le CMI (USD 0,09 million en salles de conférence, équipements, tels que vidéo et connexions, et autres appuis logistiques tels que des services de traduction) pour les formations organisées dans le cadre du projet.

⁶ Les taxes locales sur les services, et les autres taxes locales, telles que la TVA et la taxe sur les ventes pour les marchés de fournitures, ont été évaluées par l'Équipe et sont jugées raisonnables. Le taux indicatif de TVA est en France de 19,6 %.

⁷ Voir l'Annexe 3, Modalités de mise en œuvre, pour plus de détails.

C. Leçons tirées et intégrées dans la conception du projet

30. D'importantes leçons ont été tirées d'un examen des expériences pertinentes d'opérations régionales du FEM telles que le Programme de la mer d'Aral, le Programme de la mer Baltique, le Fonds d'investissement en partenariat mer Noire/Danube et le Fonds d'investissement en partenariat du Programme de gestion de l'environnement des mers d'Asie de l'Est (PEMSEA) pour la réduction de la pollution dans les grands écosystèmes marins. L'examen a aussi inclus une analyse de l'expérience acquise dans la mise en œuvre du Programme multi-bailleurs d'assistance technique pour la protection de l'environnement méditerranéen(METAP), par la Banque mondiale depuis vingt ans.

31. Cet examen a confirmé les résultats positifs et la richesse de l'expérience de la Banque mondiale dans ces programmes de mers régionales qui ont profondément modifié l'approche de la gestion de l'eau dans le contexte plus large du développement durable et comme bien public mondial. Il a souligné qu'il était approprié de concevoir et d'offrir des outils d'assistance technique souples et réactifs, ce qui est l'un des objectifs de ce projet.

32. Les enseignements les plus importants tirés des activités menées par les programmes mentionnés ci-dessus ont été intégrés dans la conception de ce projet :

- **Développement des capacités.** Le développement des capacités est essentiel pour assurer des prises de décision et une gestion innovantes et efficaces. La structuration des institutions sera incomplète si elle ne s'accompagne pas d'une coopération plus étroite avec les parties prenantes et d'un renforcement de leurs responsabilités. Le projet viendra appuyer les capacités régionales, nationales et locales afin de renforcer les processus de prises de décisions contribuant à une gestion durable des ressources de la Méditerranée en collaborant avec les centres régionaux et nationaux d'expertise et en encourageant les échanges entre experts et décideurs.
- **Suivi.** Il faut mettre en place des procédures cohérentes pour le suivi-évaluation des questions transnationales. Le projet établira des partenariats thématiques avec les organisations et centres d'expertise existants pour appuyer la modernisation des systèmes utilisés pour évaluer, mesurer et surveiller les conditions environnementales dans la région méditerranéenne. Ces systèmes seront utilisés par les organisations régionales, nationales et locales afin de rendre la gestion environnementale plus efficace.
- **Mise en place de partenariats avec le secteur privé.** La participation du secteur privé semble être un enjeu complexe et très important pour ce type de programmes de gestion environnementale. Le projet appuiera des mécanismes de participation du secteur privé dans lesquels l'environnement est traité comme un débouché économique porteur et non comme une contrainte pour le secteur privé.
- **Traduire la vision régionale en actions au niveau national.** La mise en œuvre des programmes prévus au niveau régional réussit mieux quand ils sont conçus au niveau régional avec un accord sur les principes généraux, et qu'ils sont mis en œuvre par des secteurs spécifiques au niveau national. Les programmes se conforment ainsi aux

objectifs régionaux tout en confiant leur mise en œuvre aux administrations nationales. C'est l'approche qui a été retenue pour la majorité des questions abordées par le projet proposé, si les circonstances le permettent.

- **Des pays riverains différents peuvent nécessiter des approches différentes.** L'examen a constamment souligné que les différences entre les pays dans les domaines économiques et politiques exigent des approches particulières pour chacun d'entre eux. Les contraintes imposées par l'insuffisance des possibilités de formation et la faible disponibilité de documentation en arabe, en particulier lorsque l'on travaille avec du personnel au niveau provincial et municipal, ont représenté un autre sujet de préoccupation.
- **Objectifs réalistes.** Une véritable appropriation nationale au niveau des ministères sectoriels est un objectif difficile à atteindre. Par exemple, le projet de la mer d'Aral a été préparé en grande partie par le Fonds international d'assainissement de la mer d'Aral (IFAS), la Commission interétatique pour la coordination sur l'eau (ICWC) et les donateurs. Il en est résulté que les ministères techniques n'ont participé que de manière limitée à la préparation de l'opération, ce qui a eu pour effet de réduire l'attention portée aux résultats spécifiques par pays.
- **Établir des partenariats avec les activités et organisations existantes.** Les liens avec d'autres activités en cours sont nécessaires pour optimiser les avantages perçus par les pays bénéficiaires. Le projet bénéficiera de ces liens dans la mesure où il s'inscrit dans le programme Sustainable MED. Le programme Sustainable MED permettra d'assurer la circulation de l'information entre le projet proposé et les projets de prêts d'appui aux investissements conçus et mis en œuvre dans le cadre de Sustainable MED. En outre, le programme Sustainable MED fera le pont entre le projet et la communauté d'intervenants en favorisant la collaboration avec tous les partenaires et institutions existants, tels que l'UPM, les initiatives de la BEI, le PNUE/PAM, CMDD, ainsi que l'initiative Horizon 2020 de la CE.
- **Gestion intégrée des zones côtières (GIZC).** L'expérience de GIZC, notamment dans le cadre du Plan d'action environnementale du golfe d'Aqaba, souligne l'importance de centrer les activités de GIZC sur la planification et la gestion de l'occupation des sols, en mettant l'accent sur l'établissement de réglementations contraignantes. Les organismes d'exécution et les communautés devront disposer d'une marge de manœuvre maximum pour adapter les activités appuyées par le projet aux besoins spécifiques des sites et aux besoins locaux.

IV. Mise en œuvre

A. Dispositifs institutionnels et de mise en œuvre

33. Le projet sera mis en œuvre par Plan Bleu qui hébergera l'Équipe de gestion du projet (EGP). Les bénéficiaires seront représentés dans le Comité de pilotage du projet. Le rôle et la responsabilité de Plan Bleu, de l'EGP, du Comité de pilotage du projet et des donateurs sont

décrits ci-dessous et plus en détails à l'Annexe 3. La Banque mondiale procédera à la supervision du projet, conformément au Plan d'appui à l'exécution présenté en Annexe 5. Le projet a été conçu et élaboré et sera mis en œuvre dans le cadre du programme Sustainable MED qui est l'un des programmes fondamentaux du Cluster eau et environnement du CMI ; la coordination entre le projet et le programme est présentée à l'Annexe 8.

34. **Plan Bleu** – « Plan Bleu pour l'environnement et le développement en Méditerranée » (Plan Bleu) assurera la mise en œuvre du projet. Le choix de Plan Bleu repose sur un certain nombre de raisons : (i) Plan Bleu a une expérience de plus de 30 années dans la promotion de la coopération environnementale régionale ; (ii) les questions environnementales du bassin méditerranéen occupent une place centrale dans son mandat, le plaçant dans le droit fil du projet ; (iii) sa couverture géographique est similaire à celle du projet (et la dépasse) ; (iv) il dispose de capacités d'analyse/économiques reconnues en matière de questions environnementales et de discussions relatives aux politiques environnementales ; (v) il dispose d'une vaste expérience de conduite d'activités similaires avec d'autres organismes de développement (par ex. AFD, BEI, UE) ; (vi) c'est l'un des Centres d'activités régionales chargés de la mise en œuvre du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) ; (viii) il dispose d'un réseau de points focaux dans le bassin méditerranéen ; et (viii) il est situé à proximité du CMI où sont installées une partie de l'équipe chargée du projet de la Banque mondiale et l'équipe chargée du programme Sustainable MED.

35. **Équipe de gestion du projet (EGP)** – L'EGP sera hébergée par Plan Bleu. Elle gèrera au quotidien la mise en œuvre du projet. Le personnel de Plan Bleu prendra en charge les postes de l'EGP suivants : coordinateur du projet, spécialiste de la passation des marchés, spécialiste de la gestion financière, spécialiste du suivi-évaluation et spécialiste de la communication. Si nécessaire, des consultants seront recrutés pour effectuer des tâches spécifiques.

36. **Comité de pilotage du projet** – Le Comité de pilotage du projet sera composé d'un représentant du secteur de l'environnement de chacun des bénéficiaires et sera responsable des activités suivantes (qui seront détaillées dans le MEP) : (i) identification des activités spécifiques à mener en vertu du projet ; (ii) préparation du plan de travail annuel ; (iii) facilitation de la communication et de l'accès entre Plan Bleu et les bénéficiaires ; et (iv) examen des Rapports du projet.

37. **Bailleurs de fonds** – Les autres donateurs, en dehors de Plan Bleu, (AFD, BEI, CMI, et le Ministère français de l'Écologie, du développement durable, des transports et du logement) seront périodiquement informés de l'avancement du projet. Plan Bleu sera responsable de la transmission aux donateurs en temps voulu de tous les rapports.

38. **Manuel d'exécution du projet (MEP)** – Le projet sera mis en œuvre conformément aux procédures détaillées définies dans le MEP préparé par Plan Bleu — c'est une condition d'entrée en vigueur du projet.

B. Suivi et évaluation des résultats

39. **Le mécanisme de suivi-évaluation (S&E) du projet a été conçu pour suivre la logique sous-jacente qui détermine comment les activités mises en œuvre aideront à atteindre l'ODP.** L'Annexe 1 présente le Cadre de résultats et suivi tandis que l'Annexe 3 donne le détail des indicateurs choisis au niveau de l'ODP et au niveau intermédiaire et le type de rapports. De plus amples détails sur ces aspects (par ex. méthodologie adoptée pour la collecte et la consolidation des données) seront fournis dans le MEP.

40. **Plan Bleu aura la responsabilité générale de la préparation des rapports (Rapports du projet ; Rapports financiers intermédiaires non audités, IUFR ; États financiers du projet, EFP).** Plan Bleu établira une procédure claire de circulation de l'information, se référant, par exemple aux activités menées dans les pays — qui devront être détaillées dans le MEP — et il sera responsable de la consolidation des informations.

C. Durabilité

41. **La durabilité du projet proposé dépendra en définitive de l'intégration effective des questions essentielles de durabilité environnementale dans les programmes de développement nationaux et régionaux.** La composante de développement des connaissances fournira la plate-forme technique à partir de laquelle fonctionnera la composante Gouvernance, elle sera donc aussi déterminante pour assurer la durabilité du projet. Des flux d'informations et des échanges de connaissances réguliers entre « mise en œuvre » et « apprentissage » sont essentiels pour assurer la durabilité, et le projet offre à cet effet une vaste plate-forme.

42. **Au niveau régional, la formation, le renforcement des capacités, et la diffusion des données permettront de renforcer la capacité des acteurs clés d'établissement d'une « coalition » et d'une vision partagée pouvant influencer les décideurs et les inciter à renforcer les protections de l'environnement, les ressources allouées et l'application de la législation environnementale.**

43. **Dernier point, mais non des moindres, la durabilité du projet dépendra de l'identification et du coût des nouvelles possibilités d'investissement** (par ex. PME investissant dans des projets verts ; PPP de protection de l'environnement ; initiatives en matière de responsabilité sociale des entreprises).

V. Principaux risques et mesures d'atténuation

44. **Les récents événements en Afrique du Nord peuvent temporairement donner aux programmes environnementaux un rang de priorité nettement moins élevé dans les programmes gouvernementaux.** La politique environnementale peut temporairement devenir moins prioritaire en raison de l'accent mis sur les besoins à court terme en réponse aux troubles politiques, économiques et sociaux récents dans la région. L'appropriation du projet dans la région risque donc d'être faible. Pour atténuer ce risque, le projet se déploiera au cours de sa

première phase de mise en œuvre auprès des bénéficiaires les plus engagés dans les questions environnementales ayant approuvé le projet avant sa négociation.

45. **L'un des principaux risques de mise en œuvre du projet est la méconnaissance des projets de la Banque mondiale au sein de Plan Bleu.** Le personnel de Plan Bleu n'a qu'une connaissance limitée des normes de gestion financière, de décaissement et de passation des marchés de la Banque mondiale. Comme mesure d'atténuation, un plan de formation sera établi pour concevoir des systèmes d'appui fiduciaire appropriés. Il est prévu que le personnel de Plan Bleu puisse rapidement se familiariser avec les procédures et normes nécessaires, d'autant plus que le projet est de nature simple, sans travaux physiques ni grands marchés de fournitures, se limitant à des activités restreintes, d'un montant généralement inférieur aux seuils identifiés dans le Plan de passation des marchés.

46. **Compte tenu de ce qui précède, malgré les incertitudes politiques liées aux événements régionaux et au Printemps arabe,** les risques d'ensemble du projet sont jugés Moyen–Élevé. D'autres risques potentiels et mesures d'atténuation sont résumés dans le Cadre d'évaluation des risques opérationnels (Annexe 4).

VI. Résumé de l'évaluation

A. Analyse économique et financière

47. **Le projet est un projet de gouvernance et de développement des connaissances qui ne se prête pas à une analyse chiffrée des coûts–avantages ou une analyse financière.** Néanmoins, bien qu'il soit difficile d'évaluer en termes monétaires les avantages locaux et mondiaux pouvant résulter des activités, le projet a été conçu en se basant sur le principe de coût–efficacité. Le projet identifiera et encouragera des activités qui permettent d'obtenir les avantages les plus importants avec les ressources disponibles.

48. **Le projet est financé par un Don du FEM d'un montant de trois (3,00) millions de dollars.** Une contribution (cofinancement) en nature d'un montant total de 0,71 million de dollars est fournie par Plan Bleu, l'AFD, la BEI, le CMI et le Ministère français de l'Écologie, du développement durable, des transports et du logement. Des efforts sont en cours, et se poursuivront tout au long de la mise en œuvre du projet, pour identifier des opportunités de synergie avec d'autres partenaires et d'autres initiatives permettant de dégager des ressources budgétaires supplémentaires pour le projet et le programme d'ensemble Sustainable MED.

49. **L'expérience du précédent programme METAP montre que le programme Sustainable MED a de grandes chances de pouvoir mobiliser des ressources provenant de sources différentes.** Le METAP cherchait aussi à donner une dimension régionale aux enjeux environnementaux nationaux et à renforcer les capacités techniques et les ressources des entités publiques et privées. Avec un budget global de 60 millions de dollars, METAP a suscité un important portefeuille de projets environnementaux d'un montant total d'environ 2,2 milliards de dollars, financés principalement par la Banque mondiale et la BEI.

B. Aspects techniques

50. **Le projet s'intéressera aux aspects principaux de l'intégration des questions environnementales dans les politiques de développement sectorielles des bénéficiaires, en mettant spécifiquement l'accent sur la gestion des ressources en eau.** Il permettra de promouvoir le dialogue, d'appuyer la production de connaissances et le partage de l'information. L'un des enjeux essentiels sera d'aboutir à une amélioration des systèmes de gouvernance, c'est à dire une internalisation accrue des ressources naturelles et environnementales dans les processus décisionnels et les politiques des ministères autres que celui de l'environnement, et leur gestion participative, en ligne avec les principes de la nouvelle économie, les cadres de réglementation modernes, et le développement durable global.

C. Gestion financière

51. **Une évaluation du système de gestion financière de Plan Bleu a été réalisée pour vérifier sa conformité aux exigences de la PO/PB10.02 de la Banque mondiale.** L'évaluation de la gestion financière de Plan Bleu a couvert les domaines de la comptabilité et de la gestion financière, ainsi que les processus d'établissement des rapports et d'audit du projet. Le système de gestion financière, y compris les dispositions nécessaires pour répondre aux besoins de suivi financier du projet, satisfait aux exigences minimales de la Banque mondiale.

52. **Plan Bleu mettra en œuvre le projet.** Plan Bleu maintiendra de manière appropriée les comptes du projet, préparera les états financiers annuels et les rapports financiers périodiques par composante, catégorie et source de financement.

53. **Le système de comptabilité de Plan Bleu se fonde sur une méthode de comptabilité d'engagement conforme aux règles comptables acceptables applicables en France.** Ses états financiers sont soumis à un audit annuel externe. En ce qui concerne le projet, les Rapports financiers intermédiaires non audités (IUF) couvrant toutes les activités et les sources de fonds du projet seront établis semestriellement par Plan Bleu et transmis à la Banque mondiale dans les 45 jours suivant la fin de chaque période. Le rapport annuel d'audit externe des comptes du projet et la lettre d'observations présentant des recommandations d'amélioration des contrôles internes et du système comptable (États financiers du projet, EFP) seront transmis par Plan Bleu à la Banque mondiale dans les six mois suivant la fin de chaque exercice. Le rapport annuel d'audit des comptes du projet sera effectué conformément aux directives de la Banque mondiale par un auditeur jugé acceptable et en application de termes de référence jugés acceptables par la Banque mondiale. Le rapport annuel d'audit externe de Plan Bleu sera également transmis à la Banque mondiale dans les six mois suivant la fin de chaque exercice.

54. **Le Projet est financé par le FEM à hauteur de trois (3,00) millions de dollars.** Une contribution (cofinancement) en nature d'un montant total de 0,71 million de dollars est fournie par Plan Bleu, l'AFD, la BEI, le CMI et le Ministère français de l'Écologie, du développement durable, des transports et du logement. Les flux financiers du Don du FEM entre la Banque mondiale et Plan Bleu seront organisés conformément aux procédures de décaissement de la Banque mondiale. Le mécanisme de flux des fonds du Don impliquera d'ouvrir au nom de Plan Bleu un Compte désigné auprès du Crédit Agricole. Les termes et les conditions des

décaissements seront définis dans le MEP que doit préparer Plan Bleu — c'est une condition d'entrée en vigueur.

55. **Globalement, le risque de gestion financière du projet est jugé Modéré avant les mesures d'atténuation et Faible après les mesures d'atténuation.** Les modalités de gestion financière proposées permettront de satisfaire aux exigences minimales de la Banque mondiale en vertu de la PO/PB10.02 et de fournir, de manière relativement sûre, des informations précises et régulières sur l'état du Don, comme le demande la Banque mondiale.

D. Passation des marchés

56. **Dans le cadre du projet, les procédures de passation des marchés s'appliqueront principalement aux : (i) services de consultants, et (ii) fournitures et services autres que de conseil.** L'Équipe de gestion du projet (EGP) assurera la sélection des consultants et la passation des marchés en se conformant aux Directives (i) de sélection et emploi de consultants par les emprunteurs de la Banque mondiale ; et (ii) de Passation des marchés dans le cadre des prêts de la BIRD et des crédits de l'IDA et aux dispositions précisées dans l'Accord de don.

57. En raison de la nature et de la conception du projet, il est prévu que les consultants spécialisés pourront être sélectionnés par entente directe (bureaux d'études et recrutements individuels). Dans la mesure où Plan Bleu dispose d'un personnel présentant des aptitudes exceptionnellement pertinentes au regard du projet, il mettra son propre personnel à disposition sur une base de temps partiel pour sa mise en œuvre. Les dépenses correspondantes en salaires seront éligibles aux décaissements des fonds du Don au titre des Coûts de fonctionnement supplémentaires.

58. **Un examen sur dossier de Plan Bleu a jugé Faible la capacité en matière de passation des marchés et a jugé que le risque en matière de passation des marchés était Élevé.** L'EGP disposera d'un spécialiste de la passation des marchés qui suivra au moins une session adéquate de formation à la sélection des consultants selon les directives de la Banque. Un spécialiste de la passation des marchés de la Banque mondiale animera un atelier de lancement du projet pour le personnel de l'EGP et fera partie des missions de supervision. Toutes les sélections de consultants et les procédures de passation des marchés de fournitures et de services autres que de conseil seront soumises à un examen préalable au cours des premiers dix-huit mois du projet. Cette période pourra être révisée et le plan de passation des marchés ainsi que les examens préalables pourront être revus en fonction des performances de Plan Bleu et de la réévaluation de ses capacités de passation des marchés.

E. Aspects sociaux (y compris sauvegardes)

59. **Le projet ne comprend pas d'acquisition de terres ni de réinstallation.** Au contraire, le projet devrait être une source d'avantages sociaux.

60. **Des consultations ont été menées au cours de la préparation du projet avec des représentants des bénéficiaires, donateurs, partenaires et des initiatives régionales.** Une consultation d'une journée a été organisée à Rome (Italie) en avril 2011 à laquelle ont participé

les points focaux du FEM (ou leur représentant) de l'Algérie, l'Égypte, la Tunisie et le Maroc et des représentants du PNUE/PAM. L'avant-projet de Document de projet a été communiqué aux participants et leurs remarques ont été prises en considération dans sa version révisée.

F. Aspects environnementaux (y compris sauvegardes)

61. **Le Projet a été classé en Catégorie C.** La PO 4.01 n'est pas déclenchée et une Évaluation de l'impact environnemental (EIE) n'est pas nécessaire. Le projet ne comprend pas de travaux physiques et n'aura pas d'impact néfaste sur l'environnement. Le projet devrait, au contraire, conduire à une meilleure intégration des questions de durabilité environnementale dans les décisions politiques clés au niveau national et régional et à de nouvelles possibilités d'investissement identifiées comportant des avantages environnementaux.

Politiques de sauvegarde	Déclenchée ?
Étude environnementale (PO/PB 4.01)	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Habitats naturels (PO/PB 4.04)	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Forêts (PO/PB 4.36)	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Lutte antiparasitaire (PO 4.09)	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Patrimoine culturel physique (PO/PB 4.11)	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Populations autochtones (PO/PB 4.10)	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Réinstallation involontaire (PO/PB 4.12)	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Sécurité des barrages (PO/PB 4.37)	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Projets affectant les eaux internationales (PO/PB 7.50)	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Projets dans des zones en litige (PO/PB 7.60)	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

Annexe 1 : Cadre de résultats et suivi

PROJET RÉGIONAL — GOUVERNANCE ET DEVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES Cadre de résultats

Objectif de développement du projet (ODP) : Promouvoir l'intégration des questions environnementales dans les politiques sectorielles et de développement des bénéficiaires.										
Indicateurs de résultats au niveau de l'ODP ⁸	Base	Unité de mesure	Scénario de référence	Valeurs cibles cumulées			Fréquence	Source des données/ Méthodologie	Responsabilité de la collecte des données	Description (définition de l'indicateur, etc.)
				An 1	An 2	An 3				
L'efficacité des formations et des études sur le processus de définition des politiques telle qu'évaluée par les bénéficiaires	<input type="checkbox"/>	Pourcentage	0	50%	65%	80%	Trimestrie 1	Fiches d'évaluation	EGP	La fiche d'évaluation sera préparée et intégrée dans le MEP et distribuée aux bénéficiaires. Les formations comprennent des ateliers, séminaires, réunions et conférences. Les études incluent les rapports, examens et analyses ; elles ne comprennent pas les procès-verbaux, délibérations, notes, bulletins d'information et pages web.
RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES										
Résultat intermédiaire (Composante 1) : Gouvernance										
Formations ciblant les parties prenantes du Ministère de l'Environnement	<input type="checkbox"/>	Chiffre en cumul	0	1	3	7	Trimestrie 1	Procès-verbaux/délibérations	EGP	Les formations comprennent des ateliers, séminaires, réunions et conférences.
Formations ciblant les parties prenantes d'au moins deux ministères	<input type="checkbox"/>	Chiffre en cumul	0	1	2	4	Trimestrie 1	Procès-verbaux/délibérations	EGP	Les formations comprennent des ateliers, séminaires, réunions et

⁸ Aucun indicateur de base relatif aux politiques et institutions environnementales n'a pu être inclus dans le Cadre de résultats et suivi du projet proposé, car ces indicateurs de base sont actuellement en cours de définition et devraient être prêts à la fin de l'exercice 2012. Un ou plusieurs indicateurs de base appropriés pourront être ajoutés au cours de la mise en œuvre du projet, en accord entre Plan Bleu et la Banque mondiale.

										conférences. Elles peuvent être à la fois bilatérales et multilatérales. Les parties prenantes du Ministère de l'Environnement devront toujours être représentées.
Formations avec participation du secteur privé	<input type="checkbox"/>	Chiffre en cumul	0	1	2	3	Trimestrie 1	Procès-verbaux	EGP	Les formations comprennent des ateliers, séminaires, réunions et conférences.
Formations au niveau local	<input type="checkbox"/>	Chiffre en cumul	0	2	6	10	Trimestrie 1	Procès-verbaux	EGP	Les formations comprennent des ateliers, séminaires, réunions et conférences.
Formations au niveau régional	<input type="checkbox"/>	Chiffre en cumul	0	2	4	6	Trimestrie 1	Délibérations	EGP	Les formations comprennent des ateliers, séminaires, réunions et conférences. Deux des bénéficiaires au moins doivent participer aux formations régionales.
Résultat intermédiaire (Composante 2) : Développement des connaissances										
Études réalisées	<input type="checkbox"/>	Chiffre en cumul	0	1	5	8	Trimestrie 1		EGP	Les études incluent les rapports, examens et analyses ; elles ne comprennent pas les procès-verbaux, délibérations, notes, bulletins d'information et pages web.
Requêtes du site web du projet	<input type="checkbox"/>	Chiffre en cumul	0	1 000	5 000	10 000	Trimestrie 1	Surveillance automatique du site web	EGP	La décision relative à l'hébergement du site web, séparé ou hébergé au sein des sites web de Plan Bleu, ou du CMI ou de Sustainable MED, sera prise pendant la mise en œuvre du projet.

Annexe 2 : Description détaillée du Projet

Objectif de développement du projet

62. L'Objectif de développement du projet (ODP) est de **promouvoir l'intégration des questions environnementales dans les politiques sectorielles et de développement des bénéficiaires**⁹, par la production de connaissances innovantes sur les questions environnementales, axées principalement sur des sujets liés à l'eau (ressources en eau douce, côtières et marines), et par l'organisation de formations utilisant ces connaissances pour renforcer la capacité des acteurs clés au niveau local, national et régional.

Composantes du projet

63. Le Projet comprend trois composantes : (1) Gouvernance ; (2) Développement des connaissances ; et (3) Coordination et gestion du projet.

Composante 1 – Gouvernance (USD 1,50 million ou 50 % des coûts du projet)

64. La Composante 1 vise à promouvoir le dialogue, la coordination, l'intégration, et la synergie entre les parties prenantes locales, nationales et régionales sur les questions environnementales, en se référant en particulier aux sujets liés à l'eau (ressources en eau douce, côtières et marines). Elle offrira des formations aux parties prenantes concernées et permettra de réaliser des études pour : (i) passer en revue les systèmes de gestion environnementale des bénéficiaires ; (ii) passer en revue les questions environnementales aux niveaux macroéconomique et sectoriel des bénéficiaires ; (iii) promouvoir la participation du secteur privé à la gestion environnementale ; (iv) faire participer les parties prenantes locales au dialogue sur l'environnement dans les pays des bénéficiaires ; et (v) promouvoir l'intégration environnementale au niveau de la région.

65. Examen des Systèmes de gestion environnementale. Il s'agit de la préparation de revues des Systèmes de gestion environnementale (SGE) et des meilleures pratiques avec une approche économique des questions et politiques environnementales, et de l'organisation des formations correspondantes¹⁰. Dans cette catégorie d'activités, les bénéficiaires peuvent demander par exemple :

- L'organisation de formations pour les parties prenantes concernées (ministres de l'environnement et/ou personnel ministériel) basées sur les conclusions des revues des SGE et des meilleures pratiques ;
- L'organisation de formations à l'appui des cellules d'analyse économique et politique de l'environnement du ministère de l'Environnement pour qu'elles puissent engager durablement un dialogue avec le ministère des Finances et les autres bureaux d'études économiques (c.-à-d. par le biais d'études et d'analyses de valorisation économique, par le

⁹ "Bénéficiaires" signifie le Maroc, le Liban et la Tunisie et, à la réception par la Banque mondiale de leur communication écrite exprimant leur intérêt et leur engagement à l'égard du projet, et avec l'approbation de la Banque mondiale, l'Algérie, l'Égypte, la Libye, la Syrie, et la Cisjordanie et Gaza.

¹⁰ Ateliers, séminaires, réunions et conférences.

développement et l'utilisation d'instruments de maîtrise des dépenses et des recettes et d'instruments économiques au service de la politique environnementale) ; et

- Le renforcement des centres de connaissances nationaux et des institutions gouvernementales et non gouvernementales impliqués dans le SGE.

Ces activités viendront compléter d'autres activités existantes, à savoir celles qui sont financées par le Plan d'action pour la Méditerranée de la Convention de Barcelone.

66. Dialogue interministériel. Il se concrétise par la préparation d'études sur les questions environnementales au niveau macroéconomique et sectoriel et par l'organisation des formations correspondantes. Dans cette catégorie d'activités, les bénéficiaires peuvent demander par exemple :

- La préparation d'études sur les aspects environnementaux des législations et politiques sectorielles ; et
- L'organisation de formations pour les parties prenantes concernées (ministres et/ou personnel ministériel) du Ministère de l'Environnement, du Ministère des Finances, et d'autres ministères sectoriels sur les conclusions des études.

67. Participation du secteur privé. Il s'agit de l'organisation (ou participation à) de formations avec des parties prenantes du secteur privé, afin de promouvoir l'environnement comme un débouché économique porteur. Dans cette catégorie d'activités, les bénéficiaires peuvent demander par exemple :

- L'organisation (ou participation à) de formations sur des instruments financiers novateurs pour valoriser les investissements du secteur privé en y intégrant des impacts environnementaux positifs (par ex. PPP, accords de partage des risques pour mobiliser la participation du secteur privé) ;
- L'organisation (ou participation à) de formations sur des possibilités d'investissements intéressants sur le plan commercial dans le domaine de l'environnement ; et
- L'organisation (ou participation à) de formations sur le développement vert des entreprises, la création d'emplois verts, et les investissements dans les technologies plus propres.

68. Participation des organisations locales. Il s'agit d'organiser des formations à l'intention des parties prenantes locales et de faciliter leur participation au dialogue sur l'environnement. Dans cette catégorie d'activités, les bénéficiaires peuvent demander par exemple :

- L'organisation d'activités de renforcement des capacités au niveau local pour susciter et renforcer la demande sociale de protection de l'environnement ; et
- La création et/ou le renforcement des organisations et/ou des instituts locaux pour assurer la collecte et le partage des informations (par ex. observatoires).

69. Intégration régionale. Il s'agit de l'organisation de formations sur les questions environnementales au niveau régional (au profit des bénéficiaires, des programmes publics, des donateurs, des partenaires, et/ou des initiatives régionales) axées en particulier sur les échanges Sud-Sud, venant s'ajouter à l'appui au Comité de pilotage du projet et à l'organe directeur du programme Sustainable MED dont fait partie le projet. Dans cette catégorie d'activités, les bénéficiaires peuvent demander par exemple :

- L'organisation de formations favorisant l'échange des meilleures pratiques dans le domaine environnemental entre les bénéficiaires et les pays en développement, les pays développés et les initiatives internationales ;
- La création et/ou le renforcement de réseaux d'experts et de centres d'excellence sur les questions environnementales liées à la durabilité de la région méditerranéenne ;
- L'organisation de formations à l'intention des experts au niveau régional pour promouvoir l'apprentissage mutuel sur les questions environnementales (par ex. personnel des organismes chargés de la mise en vigueur – procureurs, juges et police – pour discuter d'approches harmonisées de la mise en application de la législation) ; et
- L'organisation de formations pour discuter du rôle et de la mise à niveau des centres de connaissances régionaux et des institutions gouvernementales et non gouvernementales (par ex. la Commission du développement durable, CMDD).

Composante 2 – Développement des connaissances (USD 1,26 million ou 42 % des coûts du projet)

70. La Composante 2 vise à produire des connaissances innovantes sur les questions environnementales, en se référant spécifiquement aux thèmes liés à l'eau (ressources en eau douce, côtières et marines). Elle offrira des formations aux parties prenantes concernées et permettra de réaliser des études afin de : (i) préparer des produits de connaissance à l'intention des bénéficiaires couvrant les divers aspects de vulnérabilité environnementale dans les secteurs économiques les plus pertinents et les sites les plus critiques au niveau local, national et régional ; et (ii) assurer la diffusion auprès des bénéficiaires des produits de connaissance établis, et mettre en place le site web du projet.

71. Développement des connaissances. Il s'agit de la préparation d'études sur les différents aspects de vulnérabilité environnementale dans les secteurs économiques les plus pertinents et les sites les plus critiques au niveau local, national et régional, en se référant spécifiquement aux thèmes liés à l'eau. Dans cette catégorie d'activités, les bénéficiaires peuvent demander par exemple :

- La préparation d'études sur le degré d'harmonisation des législations applicables (en particulier les mécanismes d'EIE) *par comparaison* au recours aux mécanismes nationaux ;
- La préparation d'études sur le coût de la dégradation de l'environnement (COED) ;
- La préparation d'études de la valorisation environnementale et l'analyse coût-efficacité des mesures d'atténuation ; et
- La préparation d'études sur les contraintes pesant sur une croissance verte du secteur privé.

72. Partage des connaissances. Il s'agit de l'organisation de formations liées aux études produites en vertu des activités de « développement des connaissances », et de la création d'un site web du projet¹¹. Dans cette catégorie d'activités, les bénéficiaires peuvent demander par exemple :

¹¹ La décision relative à l'hébergement du site web, séparé ou hébergé au sein des sites web de Plan Bleu, ou du CMI ou de Sustainable MED, sera prise pendant la mise en œuvre du projet.

- L'organisation de formations basées sur des pratiques pédagogiques traditionnelles (par ex. ateliers, pages Internet, voyages d'études avec visites sur place) ;
- L'organisation de formations basées sur des pratiques pédagogiques novatrices (par ex. e-apprentissage, utilisation du Réseau mondial d'échange du savoir au service du développement (GDLN) permettant le dialogue et les consultations en temps réel, e-réseaux et plate-formes d'échanges entre professionnels, etc.) ; et
- L'organisation d'initiatives conjointes avec Sustainable MED, PAM et FEM (par ex. le Réseau des échanges et d'apprentissage sur les eaux internationales (IW : LEARN) du FEM) ; et de formations régionales (ateliers, séminaires, réunions et conférences), comme les Conférences bisannuelles internationales sur les eaux internationales du FEM.

Composante 3 – Coordination et gestion du projet (USD 0,24 million ou 8 % des coûts du projet)

73. La Composante 3 appuiera la mise en œuvre du projet par Plan Bleu en finançant les Coûts de fonctionnement supplémentaires liés à la coordination et la gestion du projet et en assurant la réalisation des audits du projet. Les Coûts de fonctionnement supplémentaires comprennent les coûts supplémentaires encourus par Plan Bleu dans le cadre de la mise en œuvre du projet, notamment : les salaires du personnel de Plan Bleu ; le renforcement des capacités fiduciaires du personnel de Plan Bleu et les déplacements correspondants ; les déplacements locaux et internationaux pour la mise en œuvre du projet ; les dépenses d'électricité, téléphone, fournitures et matériel de bureau, licences de logiciels, location et entretien des photocopieuses et du matériel informatique. Les Coûts de fonctionnement supplémentaires liés aux salaires du personnel de Plan Bleu ont été estimés à 180 000 dollars pour toute la durée du projet, en tenant compte de la composition de l'EGP, des salaires indicatifs et du temps de travail affecté au projet. Une somme forfaitaire de 15 000 dollars sera retirée du Compte désigné, au début de chaque trimestre et pendant les trois ans de la durée du projet, pour couvrir ces dépenses.

74. Les coûts de fonctionnement supplémentaires d'électricité, téléphone, fournitures et matériel de bureau, licences de logiciels, location et entretien des photocopieuses et du matériel informatique ont été estimés à 18 000 dollars pour toute la durée du projet. Une somme forfaitaire de 1 500 dollars sera retirée du Compte désigné, au début de chaque trimestre et pendant les trois ans de la durée du projet, pour couvrir ces dépenses.

75. Plan Bleu enverra à la Banque sur une base trimestrielle une prévision de la trésorerie supplémentaire nécessaire pour couvrir les coûts de fonctionnement liés aux activités du projet qui sera examinée et approuvée par la Banque avant d'engager son financement.

76. Les Coûts de fonctionnement supplémentaires liés au renforcement des capacités fiduciaires du personnel de Plan Bleu et les déplacements correspondants et aux déplacements locaux et internationaux pour la mise en œuvre du projet, et la réalisation des audits du projet s'élèvent à un montant total de 42 000 dollars et seront décaissés sur la base de RD et de pièces justificatives jugées acceptables (par ex. factures).

Liste provisoire des activités du projet

77. Il n'y aura pas d'affectation préalable des fonds alloués par le Don du FEM aux bénéficiaires, secteurs ou activités. La définition des activités à réaliser sera basée sur la demande des bénéficiaires et sera établie au fur et à mesure de l'avancement du projet¹². Une liste provisoire d'activités a néanmoins été identifiée au cours des consultations tenues pendant la préparation du projet, elle est présentée dans le tableau ci-après.

¹² Voir l'Annexe 3, Modalités de mise en œuvre, pour plus de détails.

COMPOSANTE 1 : Gouvernance
1.i Examen des systèmes de gestion environnementale
Examen des SGE et des meilleures pratiques
Atelier méthodologique à l'appui des unités économiques des ministères de l'Environnement
1.ii Dialogue interministériel
Examen des législations/politiques sectorielles
Activités de discussion de politique
Ateliers avec Fin. et Aff. étr. : protection de l'environnement et compétitivité économique
1.iii Participation du secteur privé
Partenariat avec l'initiative Horizon 2020 UE
1.iv Participation des organisations locales
Appui aux organisations locales
1.v Intégration régionale
Activités conjointes sur l'adaptation aux changements climatiques et la gestion des écosystèmes partagés
Étude et atelier pour la mise à niveau de la CMDD
Réunions des procureurs
Appui au Comité de pilotage du projet
Appui aux organes directeurs du programme Sustainable MED
COMPOSANTE 2 : Développement des connaissances
2.i Production de connaissances
Aspects économiques de la réutilisation des eaux usées et de la désalinisation
Efficiences de la tarification de l'eau : implications macroéconomiques et sociales
Examen de la réglementation des EIE
Inventaire de la pollution en Méditerranée et mesures d'atténuation d'un bon rapport coût-efficacité
2.ii Partage des connaissances
E-communauté
Publications
Ateliers
Glossaire

Annexe 3 : Modalités de mise en œuvre

1. Modalités institutionnelles et de mise en œuvre du projet

78. Le projet sera mis en œuvre par Plan Bleu qui hébergera l'Équipe de gestion du projet (EGP). Les bénéficiaires seront représentés dans le Comité de pilotage du projet. Le rôle et la responsabilité de Plan Bleu, de l'EGP, du Comité de pilotage du projet et des donateurs sont décrits ci-dessous. La Banque mondiale procédera à la supervision du projet, conformément au Plan d'appui à l'exécution présenté en Annexe 5. Le projet a été conçu et élaboré et sera mis en œuvre dans le cadre du programme Sustainable MED qui est l'un des programmes fondamentaux du Cluster eau et environnement du CMI ; la coordination entre le projet et le programme est présentée à l'Annexe 8.

79. **Plan Bleu** – « Plan Bleu pour l'environnement et le développement en Méditerranée » (Plan Bleu) assurera la mise en œuvre du projet. Plan Bleu est une ONG basée en France et créée sous la forme d'une association de la loi de 1901, qui existe depuis plus de 30 ans. Dans un contexte de plus forte mobilisation internationale en faveur de l'environnement, les 21 pays riverains de la Méditerranée et la Communauté Européenne ont développé un dispositif de coopération régionale environnementale original dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE/PAM). Plan Bleu est l'un des acteurs de cette coopération. En 1977 une conférence intergouvernementale à Split définit le mandat du Plan Bleu, en lui assignant deux missions spécifiques : (i) « mettre à la disposition des autorités responsables et des planificateurs toutes les informations qui leur permettent d'élaborer des plans propres à assurer un développement socio-économique optimal durable sans entraîner une dégradation de l'environnement » ; et (ii) « aider les gouvernements des États côtiers de la région méditerranéenne à approfondir leur connaissance des problèmes communs auxquels ils doivent faire face, tant dans la mer Méditerranée que dans leurs zones côtières ».

80. Le choix de Plan Bleu repose sur un certain nombre de raisons : (i) Plan Bleu a une expérience de plus de 30 années dans la promotion de la coopération environnementale régionale ; (ii) les questions environnementales du bassin méditerranéen occupent une place centrale dans son mandat, le plaçant dans le droit fil du projet ; (iii) sa couverture géographique est similaire à celle du projet (et la dépasse) ; (iv) il dispose de capacités d'analyse/économiques reconnues en matière de questions environnementales et de discussions relatives aux politiques environnementales ; (v) il dispose d'une vaste expérience de conduite d'activités similaires avec d'autres organismes de développement (par ex. AFD, BEI, UE) ; (vi) c'est l'un des Centres d'activités régionales chargés de la mise en œuvre du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) ; (viii) il dispose d'un réseau de points focaux dans le bassin méditerranéen ; et (viii) il est situé à proximité du CMI où sont installées une partie de l'équipe chargée du projet de la Banque mondiale et l'équipe chargée du programme Sustainable MED.

81. **Équipe de gestion du projet (EGP)** – L'EGP sera hébergée par Plan Bleu. Elle gèrera au quotidien la mise en œuvre du projet. Le personnel de Plan Bleu prendra en charge les rôles suivants de l'EGP : coordinateur du projet, spécialiste de la passation des marchés, spécialiste de la gestion financière, spécialiste du suivi-évaluation et spécialiste de la communication. Si

nécessaire, des consultants seront recrutés pour effectuer des tâches spécifiques. Le Coordinateur du projet sera basé au bureau de Marseille de Plan Bleu afin de faciliter la coordination avec la Banque mondiale ; les autres membres de l'EGP seront basés aux bureaux de Marseille ou de Sophia Antipolis¹³ de Plan Bleu. Plan Bleu transmettra à la Banque mondiale une liste des membres du personnel participant à l'EGP décrivant leur expertise, leur rôle au sein de l'EGP et le pourcentage de leur temps alloué au projet. Pendant la mise en œuvre, Plan Bleu notifiera sans délai à la Banque mondiale toute modification de la composition de l'EGP pour examen et avis de non objection.

82. **Comité de pilotage du projet** – Le Comité de pilotage du projet sera composé d'un représentant du secteur de l'environnement de chacun des bénéficiaires. Ces représentants seront les points focaux du FEM, à moins que les bénéficiaires n'en décident autrement au fil du projet, en accord avec la Banque mondiale. Le Comité de pilotage du projet sera responsable des activités suivantes (qui seront détaillées dans le MEP) : (i) l'identification des activités spécifiques à mener en vertu du projet, en tenant compte des priorités nationales et régionales ; (ii) la préparation du plan de travail annuel exécuté par Plan Bleu dans le cadre du projet pour chaque année civile ; (iii) la facilitation de la communication et de l'accès entre Plan Bleu et les bénéficiaires ; et (iv) l'examen des Rapports du projet. Le Comité de pilotage du projet se réunira deux fois par an et sera présidé par rotation par un représentant de chacun des bénéficiaires. Plan Bleu assurera le secrétariat du Comité de pilotage du projet. Dans le cadre de la supervision du projet, la Banque mondiale assistera aux réunions du Comité de pilotage du projet. Les bénéficiaires peuvent décider d'inviter des partenaires aux réunions du Comité de pilotage du projet (par ex. PNUE/PAM) en tant qu'observateurs. Le Comité de pilotage du projet recevra chaque trimestre pendant toute la durée de mise en œuvre du projet des Rapports du projet établis par Plan Bleu dans les 45 jours suivant la fin de chaque période. Les membres du Comité de pilotage du projet auront 15 jours pour examiner les Rapports du projet et, le cas échéant, demander la révision des documents. Si aucune objection n'est soulevée dans ce délai, les Rapports du projet sont considérés comme approuvés par le Comité de pilotage du projet.

83. **Bailleurs de fonds** – Les donateurs assurant le cofinancement (CMI, AFD, Ministère français de l'Écologie, du développement durable, des transports et du logement, BEI) seront périodiquement informés de l'avancement du projet. Plan Bleu sera responsable de la transmission en temps voulu de tous les rapports (rapports du projet ; rapports financiers intermédiaires non audités, IUFR ; états financiers du projet, EFP).

84. **Manuel d'exécution du projet (MEP)** – Le projet sera mis en œuvre conformément aux procédures détaillées définies dans le MEP préparé par Plan Bleu. Le MEP, jugé satisfaisant par la Banque mondiale, sera adopté par Plan Bleu et publié sur son site web — c'est une condition d'entrée en vigueur. Le MEP restera un document évolutif pendant toute la mise en œuvre du projet.

¹³ Sophia Antipolis est un parc technologique situé à 200 km à l'est de Marseille.

i. Gestion financière, décaissements et passation des marchés

a. Gestion financière

85. **Évaluation du Système de gestion financière** – Une évaluation du système de gestion financière en place au Plan Bleu a été réalisée pour vérifier sa conformité aux exigences de la Banque mondiale en matière de gestion du projet et à sa PO/PB10.02.

86. **Plan Bleu** – Plan Bleu sera responsable de la gestion des fonds du projet et de toutes les transactions financières connexes. Plan Bleu maintiendra de manière appropriée les comptes du projet, préparera les états financiers annuels et les rapports financiers périodiques par composante, catégorie et source de financement.

87. **Budgétisation** – Plan Bleu comprend trois unités (Unité thématique, Unité stratégique, Unité administrative financière et d'appui). Chacune de ces unités prépare son propre budget, en se fondant sur ses besoins escomptés et ses projets. Une réunion est organisée pour discuter de leurs budgets, fusionnés en un budget général qui est présenté pour approbation à la direction au cours de l'assemblée générale annuelle. Une fois approuvé, le budget est affecté à chaque unité. Il n'y a pas de procédures formalisées de budgétisation. Une section consacrée à la Gestion financière donnant une description détaillée du processus de budgétisation sera incluse dans le MEP qui sera préparé par Plan Bleu — c'est une condition d'entrée en vigueur du projet.

88. **Personnel** – L'EGP assure au quotidien la mise en œuvre du projet. L'EGP sera hébergée par Plan Bleu et comprendra du personnel de Plan Bleu qui sera affecté à temps partiel au projet tout en travaillant à d'autres activités en parallèle. L'EGP comprendra un coordinateur du projet, un spécialiste de la passation des marchés, un spécialiste de la gestion financière, un spécialiste du suivi-évaluation et un spécialiste de la communication. Plan Bleu affectera son propre personnel à temps partiel pour la mise en œuvre. Les dépenses correspondantes en salaires seront éligibles aux décaissements des fonds du Don. L'EGP a fourni à la Banque mondiale une estimation des allocations des temps de travail de son personnel et des coûts correspondants sur la durée totale du projet qui servira de base pour le décaissement des salaires (Coûts de fonctionnement supplémentaires) au cours du projet. Le personnel de Plan Bleu ne connaît pas les procédures de la Banque mondiale, l'EGP devra par conséquent recevoir une formation intensive et une assistance de l'équipe chargée du projet de la Banque mondiale.

89. **Comptabilité** – Plan Bleu applique une comptabilité d'engagement régie par les règles applicables à la comptabilité en France. Plan Bleu utilise un logiciel comptable approprié qui gère ses données de comptabilité générale et de coûts. Le logiciel permet l'extraction des données financières par projet. Les principes généraux adoptés pour la comptabilité du projet seront les suivants : (i) la comptabilité du projet couvrira toutes les sources et toutes les utilisations de fonds pour tous les donateurs ; et (ii) les transactions et les activités du projet seront distinctes des autres activités menées par Plan Bleu. La comptabilisation des coûts est administrée selon trois axes : (i) l'axe financier : il enregistre tous les coûts non éligibles, qui ne sont pas autorisés par les fonds des donateurs ou ne sont pas liés à des projets ; (ii) l'axe du projet : Tous les coûts du projet, indépendamment de leurs sources de financement ; et (iii) l'axe de répartition selon le plan comptable du PNUE (Programme des Nations Unies pour l'environnement) : il comptabilise

les coûts par nature et par usage. Cet axe donne une certaine souplesse par rapport aux exigences de déclaration des bailleurs de fonds. Les informations financières du projet seront gérées conformément à cet axe. Une section donnant une description détaillée des procédures comptables sera incluse dans le MEP qui sera préparé par Plan Bleu — c'est une condition d'entrée en vigueur du projet.

90. **Établissement des rapports** – Plan Bleu utilise un système d'établissement des rapports qui fonctionne bien. Les rapports sont établis à intervalles réguliers (tous les trois mois). L'information financière est tirée du système sous la forme d'un tableur Excel et différents calculs sont effectués pour s'assurer que les indicateurs demandés par la direction sont efficacement suivis. Les rapports sont ensuite soumis à la direction pour examen et observations. Les rapports financiers du projet seront établis de manière à communiquer à la direction de Plan Bleu, à la Banque mondiale, au Comité de pilotage du projet et aux autres bailleurs de fonds une information de qualité et en temps opportun. Les Rapports financiers intermédiaires non audités (IUF) couvriront toutes les activités et sources de fonds du projet. Ces rapports comprendront : (i) un état des sources et utilisations des fonds sur la période et en valeur cumulée ; (ii) un état de l'utilisation des fonds par composante et catégorie de dépenses ; et (iii) un état budgétaire indiquant les prévisions budgétaires et les écarts lors de la mise en œuvre. Le format et le contenu précis de ces IUF seront détaillés dans le MEP et établis conformément aux directives de la Banque mondiale. Plan Bleu préparera l'IUF chaque semestre et le soumettra à la Banque mondiale dans les 45 jours suivant la fin de chaque période. Les États financiers du projet (EFP) seront préparés en conformité avec les normes françaises du Code de la comptabilité jugées acceptables par la Banque mondiale. Plan Bleu produira les EFP chaque année. Ils doivent inclure : (i) un état des flux de trésorerie ; (ii) une déclaration d'état financier de clôture ; (iii) un état des engagements en cours ; et (iv) une analyse des paiements. Ces rapports annuels d'audit externe des comptes du projet et la lettre d'observations présentant des recommandations pour améliorer les contrôles internes et le système comptable seront transmis par Plan Bleu à la Banque mondiale au plus tard six mois après la fin de chaque exercice. Le rapport annuel d'audit des comptes du projet sera effectué conformément aux directives de la Banque mondiale par un auditeur jugé acceptable et des termes de référence jugés acceptables par la Banque mondiale. Plan Bleu transmettra également à la Banque mondiale les rapports annuels d'audit externe de ses états financiers annuels audités au plus tard six mois après la fin de chaque exercice. Le MEP établira les directives applicables permettant de suivre des méthodes de valorisations appropriées pour déterminer les montants devant être enregistrés dans l'EFP.

91. **Contrôles internes** – Les procédures de contrôle interne ne sont pas précisées dans un Manuel de gestion financière de Plan Bleu. La Banque mondiale exige donc d'inclure une section consacrée à la gestion financière dans le MEP décrivant le système comptable et notamment : (i) les principaux cycles comptables du projet ; (ii) les processus de flux financiers ; (iii) les écritures comptables ; (iv) la nomenclature comptable ; (v) les procédures d'autorisation des transactions ; (vi) le processus de reporting financier utilisé pour préparer les IUF ; et (vii) les procédures d'établissement des états financiers. L'approbation du MEP par la Banque mondiale est une condition d'entrée en vigueur du projet, et le MEP tiendra compte des dispositions particulières exigées par chacun des donateurs.

92. **Audit externe** – L'audit externe de Plan Bleu est effectué par un auditeur privé et indépendant, et aucun problème particulier n'a été signalé au cours des trois dernières années. Plan Bleu sera audité chaque année conformément aux normes internationales pendant la durée du projet. Le rapport d'audit statutaire de Plan Bleu doit être approuvé par le Conseil d'administration de Plan Bleu et doit inclure un rapport d'audit financier et une lettre d'observations. L'auditeur émettra un avis professionnel sur les états financiers annuels et soumettra le rapport à Plan Bleu qui le soumettra à la Banque mondiale dans les six mois suivant la fin de chaque exercice comptable. Les dispositifs adoptés pour l'audit statutaire des états financiers de Plan Bleu devront être communiqués à la Banque mondiale conformément à des termes de référence approuvés. Des termes de référence appropriés concernant l'auditeur externe doivent être établis et approuvés dans un délai de six mois à partir de l'entrée en vigueur du projet, ils couvriront toutes les opérations du projet. Plan Bleu transmettra chaque année à la Banque mondiale deux rapports d'audit externes, l'un pour le projet financé par le FEM et l'autre pour Plan Bleu.

93. **Flux de fonds** – Le mécanisme de flux de fonds est très simple, lors d'une demande de réapprovisionnement du compte de la Banque mondiale accompagnée des pièces justificatives de l'utilisation des fonds, une avance de fonds est transférée dans un Compte désigné. Le projet est financé par un Don du FEM d'un montant de trois (3,00) millions de dollars. Un cofinancement parallèle en nature d'un montant total de 0,71 million de dollars sera fourni par Plan Bleu ; l'AFD ; le CMI ; le Ministère français de l'Écologie, du développement durable, des transports et du logement ; et la BEI. Les flux financiers du Don du FEM entre la Banque mondiale et Plan Bleu seront organisés conformément aux procédures de décaissement normales de la Banque mondiale. Le mécanisme de flux des fonds du Don impliquera d'ouvrir au nom de Plan Bleu un Compte désigné libellé en euros auprès du Crédit Agricole. Le plafond du Compte désigné sera fixé à la contre-valeur de 225 000 euros, ce qui correspond à environ quatre mois de prévisions de dépenses du projet. Les procédures de décaissement détaillées seront définies dans le MEP que doit préparer Plan Bleu — c'est une condition d'entrée en vigueur du projet.

94. **Modalités de décaissement** – Les fonds du Don seront décaissés conformément aux procédures de décaissement traditionnelles de la Banque mondiale et seront utilisés pour financer les activités du projet par le biais des procédures de décaissement actuellement en vigueur, c'est-à-dire Avances, Paiement direct, Remboursement et Engagement spécial, accompagnées des pièces justificatives appropriées (Rapports récapitulatifs avec pièces justificatives et/ou Relevé de dépenses – RD), conformément aux procédures décrites dans la Lettre de décaissement et dans les « Directives pour les décaissements, applicables aux projets de la Banque mondiale ». Le montant minimum des demandes en cas de paiement direct, remboursement et engagement spécial sera l'équivalent de 20 % du montant du plafond de l'avance. La Banque mondiale honorera les dépenses éligibles pour les services rendus et les fournitures livrées jusqu'à la date de clôture du projet. Un délai de grâce de quatre mois sera accordé pour permettre le paiement de toutes les dépenses éligibles engagées avant la date de clôture du Don.

95. **Relevés de dépenses (RD)** – Les pièces justificatives nécessaires seront envoyées à la Banque mondiale pour les marchés dépassant le seuil déclenchant l'examen préalable, à l'exception des dépenses relatives à des marchés d'une valeur estimée de (i) 100 000 dollars ou moins pour les bureaux d'études ; et (ii) 50 000 dollars ou moins pour les consultants individuels,

ainsi que pour tous les Coûts de fonctionnement supplémentaires et les coûts d'audit, de formation et d'études, qui seront traités sur la base des RD. Les pièces justificatives des dépenses seront conservées par Plan Bleu et seront facilement accessibles aux fins d'examen par les auditeurs externes et les missions périodiques de supervision de la Banque. Tous les décaissements seront soumis aux conditions de l'Accord de don et aux procédures de décaissement telles que définies dans la Lettre de décaissement.

96. **Répartition des fonds du Don** – La répartition par catégorie de dépenses est présentée dans le tableau ci-dessous. Les fonds du Don seront utilisés au bénéfice du Liban, du Maroc et de la Tunisie. L'Algérie, l'Égypte, la Libye, la Syrie, et la Cisjordanie et Gaza auront la possibilité de se joindre au projet au cours de sa mise en œuvre sur une base continue.

Catégorie de dépenses	Montant (USD millions)	Pourcentage des dépenses à financer Taxes comprises ¹⁴ (%)
Fournitures, services autres que de conseil, services de consultants, formations et études, en vertu des Composantes 1 et 2.	2,76	100%
Coûts de fonctionnement supplémentaires et d'audits en vertu de la Composante 3.	0,24	100%

97. **Formation** – Il s'agit des dépenses engagées pour des ateliers, séminaires, réunions, et conférences, réalisés dans le cadre du projet, y compris : billets d'avion, transports locaux, indemnités journalières, hôtel, pauses-café, repas, frais de change et de virement télégraphique, visa, et assurances médicale et d'assistance des participants ; et salles de conférence, équipements tels que connexions vidéo, et autres appuis logistiques tels que des services de traduction pour les ateliers, séminaires, réunions et conférences organisés en dehors de Marseille.

98. **Études** – Il s'agit des dépenses engagées pour les rapports, examens et analyses à effectuer dans le cadre du projet, y compris les services de révision des textes, de traduction, d'impression, d'expédition et de distribution, les frais de change et de virement télégraphique et les campagnes de communication.

99. **Coûts de fonctionnement supplémentaires** – Les Coûts de fonctionnement supplémentaires signifient les coûts additionnels encourus par le récipiendaire liés à la mise en œuvre du projet, y compris les salaires du personnel, le renforcement des capacités fiduciaires du personnel et les déplacements correspondants ; les déplacements locaux et internationaux pour la mise en œuvre du projet ; les dépenses d'électricité, téléphone, fournitures et matériel de bureau, licences de logiciels, location et entretien des photocopieuses et du matériel informatique.

100. **Évaluation des risques** – Le risque est jugé Modéré car les principaux risques suivants ont été identifiés :

- Plan Bleu ne dispose pas de procédures formalisées structurant et déterminant sa comptabilité et ses modalités de contrôle. Afin d'atténuer ce risque, une section

¹⁴ Les taxes locales sur les services, et les autres taxes locales, telles que la TVA et la taxe sur les ventes pour les marchés de fournitures, ont été évaluées par l'Équipe et sont jugées raisonnables. Le taux indicatif de TVA est en France de 19,6 %.

consacrée à la gestion financière devra être introduite dans le MEP et être approuvée par la Banque mondiale — c'est une condition d'entrée en vigueur.

- Le personnel de Plan Bleu n'a pas d'expérience en matière de procédures de la Banque mondiale. Toutefois, le rapport d'activité annuel 2010 de Plan Bleu présente plusieurs projets et activités liés à l'environnement auxquels Plan Bleu a activement participé aux côtés de diverses organisations internationales. Ceci représente un fond solide et vaste d'expérience pour Plan Bleu, très valorisant pour le projet. Ce risque sera atténué en fournissant une formation efficace et une assistance de l'équipe chargée du projet de la Banque mondiale.
- Les retards de paiement pourront affecter le projet. Ce risque sera atténué et traité au cours des missions de supervision de l'équipe chargée du projet de la Banque mondiale pour assurer qu'il n'y ait pas de retards de paiements.
- Les fonds du Don peuvent être mêlés à ceux de Plan Bleu. Ce risque sera atténué par l'usage exclusif par le projet d'un Compte désigné pour la réception et l'utilisation des fonds du Don.

La notation du risque sera Faible après atténuation.

101. **Appui à l'exécution** – Des missions d'appui à l'exécution interviendront au moins deux fois par an. La mission : (i) s'assurera que des systèmes de gestion financière robustes du projet sont maintenus tout au long de sa mise en œuvre ; et (ii) examinera les IUFIR semestriels, les EFP annuels audités et les lettres d'observations.

b. Décaissements

102. **Méthodes et procédures de décaissement** – Lors de l'entrée en vigueur du Don, Plan Bleu soumettra une demande de retrait pour l'avance initiale (limitée au montant du plafond) à verser au Compte désigné ouvert au Crédit Agricole. Les avances suivantes seront décaissées par la Banque mondiale à la réception des rapports adéquats sur l'utilisation de la première/précédente avance transmis par Plan Bleu. Chaque demande de reconstitution des ressources du Compte désigné sera appuyée par les documents justifiant les dépenses éligibles (par ex. factures, reçus des paiements) ou les Relevés de dépenses (RD) lorsque les montants sont inférieurs à la limite requise pour la production de pièces justificatives des RD précisée dans la Lettre de décaissement. Plan Bleu peut également présenter des demandes de paiements directs aux prestataires/fournisseurs pour les dépenses du projet éligibles à condition que le service ait été fourni ou les fournitures reçues par le projet. Plan Bleu peut également présenter des demandes de remboursement de toute dépense qu'il a préfinancée sur ses ressources propres. Enfin, Plan Bleu peut demander à la Banque mondiale de produire des Engagements spéciaux s'il faut couvrir une lettre de crédit émise par une banque commerciale en son nom. Le montant minimum des demandes en cas de paiement direct, remboursement et engagement spécial sera l'équivalent de 20 % du plafond du Compte désigné. Les demandes peuvent être présentées par voie électronique en utilisant le site web de la Banque mondiale *Client Connection*. Les procédures de décaissement sont détaillées dans les Directives de décaissement des projets de la Banque mondiale, datées de mai 2006.

103. **Financement rétroactif** – Les fonds pourront être décaissés pour les paiements intervenus entre la date des Négociations et la date de la signature de l'Accord de don pour les dépenses du projet éligibles dont le montant total ne dépasse pas 10 % du montant du Don (USD 300 000).

c. Passation des marchés

104. Dans le cadre du projet, les procédures de passation des marchés s'appliqueront principalement aux : (i) services de consultants ; et (ii) fournitures et services autres que de conseil. L'EGP installée à Plan Bleu assurera la sélection des consultants en se conformant aux Directives de sélection et emploi de consultants par les emprunteurs de la Banque mondiale en date de janvier 2011. La passation des marchés du projet proposé seront menées conformément aux dispositions des « Directives : Passation des marchés dans le cadre des prêts de la BIRD et des crédits et dons de l'IDA » en date de janvier 2011 et aux dispositions précisées dans l'Accord de don. Les différents éléments relevant des différentes catégories de dépenses sont exposés ci-dessous.

105. Les méthodes suivantes seront utilisées pour la sélection des Consultants : (i) Sélection basée sur la qualité et le coût (SBQC) ; (ii) Sélection fondée sur les qualifications des consultants (SQC) ; (iii) Sélection sur budget fixe (SBF) ; (iv) Sélection au moindre coût (SMC) ; (v) Sélection de consultants individuels (SCI) ; (vi) Sélection par entente directe de bureaux d'études ; et (vii) Fournisseur unique pour la sélection de consultants individuels.

106. Pour la passation des marchés de fournitures et de services autres que de conseil, les méthodes utilisées seront les suivantes : (i) Appel d'offres international (AOI) ; (ii) Consultation des fournisseurs ; et Entente directe.

107. Le plan de passation des marchés applicable pour toute la durée du projet a été élaboré au cours de la préparation du projet sous une forme jugée acceptable par la Banque mondiale (en date du 17 octobre 2011)¹⁵. Plan Bleu sera chargé de la révision périodique du Plan de passation des marchés en fonction du plan de travail élaboré et approuvé par le Comité de pilotage du projet, garantissant un niveau élevé de qualité de mise en œuvre du projet tout en réduisant autant que possible le nombre de transactions nécessaires. Le Plan de passation des marchés sera transmis à la Banque mondiale pour examen et avis de non objection. Conformément au plan de passation des marchés, tous les marchés seront soumis à l'examen préalable de la Banque mondiale. Les activités de formation (dépenses engagées pour des ateliers, séminaires, réunions, et conférences, réalisés dans le cadre du projet, y compris : billets d'avion, transports locaux, indemnités journalières, hôtel, pauses-café, repas, frais de change et de virement télégraphique, visa, et assurances des participants ; et salles de conférence, équipements tels que connexions vidéo, et autres appuis logistiques tels que les services de traduction pour les ateliers, séminaires, réunions et conférences de formations, organisés en dehors de Marseille) ne sont pas incluses dans le plan de passation des marchés car ces marchés seront passés conformément aux règles administratives de Plan Bleu.

¹⁵ Selon le Plan de passation des marchés en date du 17 octobre 2011, moins de 1 % des fonds du don seront utilisés pour les marchés de fournitures.

108. Plan Bleu affectera son propre personnel à temps partiel pour la mise en œuvre. Les dépenses correspondantes en salaires seront éligibles aux décaissements des fonds du Don. Un examen sur dossier de la capacité en matière de passation des marchés de Plan Bleu a été réalisé et la capacité est jugée Faible. Pour renforcer ses capacités, l'EGP disposera d'un spécialiste de la passation des marchés connaissant les politiques et les procédures de passation des marchés de la Banque mondiale. Ce membre de l'EGP suivra, préférablement avant le début des activités de sélection et de passation des marchés prévues par le projet, au moins une séance de formation appropriée aux méthodes de Sélection de consultants des Directives de la Banque mondiale ci-dessus mentionnées, correspondant aux types de formations offertes par le Centre de formation International (ILO) de Turin, Italie ou l'équivalent, ou une formation sur mesure qui sera fournie par le personnel de la Banque mondiale. Le spécialiste de la passation des marchés de la Banque mondiale animera un atelier de lancement du projet pour le personnel de l'EGP et fera partie des missions de supervision. Dans la mesure où Plan Bleu n'est pas encore formé aux procédures de la Banque mondiale, les capacités de passation des marchés ont été jugées Faibles et le risque en matière de passation des marchés est jugé Élevé. Dans ces conditions, toutes les sélections de consultants et les procédures de passation des marchés de services autres que de conseil et de fournitures seront soumises à un examen préalable au cours des premiers dix-huit mois du projet. Cette période pourra être révisée et le plan de passation des marchés ainsi que les examens préalables pourront être revus en fonction des performances de Plan Bleu et de la réévaluation de ses capacités de passation des marchés (missions de supervision et examen sur dossiers).

ii. Aspects environnementaux et sociaux (y compris sauvegardes)

109. Le projet a été classé en Catégorie C. La PO 4.01 n'est pas déclenchée et une Évaluation de l'impact environnemental (EIE) n'est pas nécessaire. Le projet ne comprend pas de travaux physiques, acquisition de terres, ou réinstallation. Il n'aura pas d'impact négatif environnemental ou social. Le projet devrait, au contraire, conduire à une meilleure intégration des questions de durabilité environnementale dans les principales décisions politiques au niveau national et régional et à de nouvelles possibilités d'investissement identifiées comportant des avantages sociaux et environnementaux.

110. Des consultations ont été menées au cours de la préparation du projet avec des représentants des bénéficiaires, donateurs, partenaires et des initiatives régionales. Une consultation d'une journée a été organisée à Rome (Italie) en avril 2011 à laquelle ont participé les points focaux du FEM (ou leur représentant) de l'Algérie, l'Égypte, la Tunisie et le Maroc et des représentants du PNUE/PAM. L'avant-projet de Document de projet a été communiqué aux participants et leurs remarques ont été prises en considération dans sa version révisée.

iii. Suivi et évaluation

111. Le mécanisme de suivi-évaluation (S&E) du projet a été conçu pour suivre la logique sous-jacente qui détermine comment les activités mises en œuvre aideront à atteindre l'ODP. Il a été conçu en tenant compte de l'Outil de suivi des eaux internationales du FEM qui sera présenté au début, à mi-parcours, et à la clôture du projet. Le S&E doit être compris comme un instrument de gestion opérationnelle dont profitera Plan Bleu, permettant d'évaluer et d'améliorer ses résultats au cours de la mise en œuvre du projet et aidant à atteindre l'ODP. Il servira de base

pour l'interaction régulière avec la Banque mondiale, le Comité de pilotage du projet et d'autres donateurs. L'Annexe 1 présente le Cadre de résultats et suivi tandis que les détails des indicateurs choisis au niveau de l'ODP et au niveau intermédiaire, la méthodologie adoptée pour la collecte des données et leur consolidation et les types de rapports sont présentés ci-dessous. De plus amples détails sur ces aspects seront fournis dans le MEP.

112. **L'Objectif de développement du projet (ODP) est de promouvoir l'intégration des questions environnementales dans les politiques sectorielles et de développement des bénéficiaires**, par la production de connaissances innovantes sur les questions environnementales, axées principalement sur des sujets liés à l'eau (ressources en eau douce, côtières et marines), et par l'organisation de formations au cours desquelles ces connaissances seront utilisées pour renforcer la capacité des acteurs clés au niveau local, national et régional.

113. L'indicateur de résultats au niveau de l'ODP est **l'efficacité des formations et des études sur le processus de définition des politiques telle qu'évaluée par les bénéficiaires** (objectif final en cumul : 80 %) : une fiche d'évaluation sera élaboré par Plan Bleu dans le cadre du MEP. Les fiches d'évaluation permettront aux bénéficiaires du projet d'évaluer l'utilité et la pertinence des formations et des études pour l'élaboration des politiques. Ceci tiendra lieu de contribution du projet à l'intégration des questions environnementales dans les politiques sectorielles et de développement des bénéficiaires. Aucun indicateur de base relatif aux politiques et institutions environnementales n'a pu être inclus dans le Cadre de résultats et suivi du projet proposé, car ces indicateurs de base sont actuellement en cours de définition et devraient être prêts à la fin de l'exercice 2012. Un ou plusieurs indicateurs de base appropriés pourront être ajoutés au cours de la mise en œuvre du projet, en accord entre Plan Bleu et la Banque mondiale.

114. Les indicateurs de résultats intermédiaires de la Composante 1 — Gouvernance — sont les suivants :

- **Formations ciblant les parties prenantes du Ministère de l'Environnement** (objectif final en cumul : 7) : Les parties prenantes comprennent à la fois du personnel technique et de haut niveau. Ces formations se déroulent au niveau du Bénéficiaire (et non pas régional).
- **Formations ciblant les parties prenantes d'au moins deux ministères** (objectif final en cumul : 4) : Les parties prenantes comprennent à la fois du personnel technique et de haut niveau. Ces formations se déroulent au niveau du Bénéficiaire (et non pas régional). Les formations peuvent être à la fois bilatérales et multilatérales. Les parties prenantes du Ministère de l'Environnement devront toujours être présentes.
- **Formations avec participation du secteur privé** (objectif final en cumul : 3) : Ces formations peuvent se dérouler à la fois au niveau du Bénéficiaire et au niveau régional.
- **Formations au niveau local** (objectif final en cumul : 10) : Ces formations sont organisées au niveau des bénéficiaires.
- **Formations au niveau régional** (objectif final en cumul : 6) : Les formations sont considérées comme régionales quand deux bénéficiaires au moins y participent. Ces formations ne peuvent pas inclure celles comptabilisées comme formations avec participation du secteur privé.

115. Les indicateurs de résultats intermédiaires de la Composante 2 — Développement des connaissances — sont les suivants :

- **Études réalisées** (objectif final en cumul : 8) : Les études incluent les rapports, examens et analyses). Les études ne comprennent pas les procès-verbaux, délibérations, notes, bulletins d'information et pages web.
- **Requêtes de pages du site web du projet** – (objectif final en cumul : 10 000) : Le site web du projet sera conçu pour héberger toutes les informations sur le projet, y compris la version électronique des études et les documents de base sur les formations organisées. Le site web du projet sera soit créé séparément soit hébergé sur le site de Plan Bleu, du CMI ou de Sustainable MED

116. Plan Bleu aura la responsabilité générale de la préparation des rapports suivants :

- **Rapports du projet** : Préparés chaque trimestre et rendant compte des activités mises en œuvre et de l'atteinte des indicateurs de résultat. Ils seront transmis à la Banque mondiale dans les 45 jours suivant la fin de chaque période pour examen et avis de non objection. Ils seront transmis dans le même délai au Comité de pilotage du projet dont les membres auront 15 jours pour examiner les Rapports du projet et, le cas échéant, demander la révision des documents. Si aucune objection n'est soulevée dans ce délai, les documents seront considérés comme approuvés par le Comité de pilotage du projet. Les rapports sur le projet seront également transmis aux autres donateurs pour information.
- **Rapports financiers intermédiaires non audités (IUFN)** : Préparés chaque semestre avec un rapport sur les questions de gestion financière. Ils seront transmis à la Banque mondiale dans les 45 jours suivant la fin de chaque période pour examen et avis de non objection. Les IUFN seront également transmis au Comité de pilotage du projet et aux autres donateurs pour information.
- **États financiers du projet (EFP)** : Préparés chaque année avec un rapport sur les questions de gestion financière. Ils seront transmis à la Banque mondiale dans les six mois suivant la fin de chaque période pour examen et avis de non objection. Les EFP seront également transmis au Comité de pilotage du projet et aux autres donateurs pour information.

Annexe 4 : Cadre d'évaluation des risques opérationnels (ORAF)

Objectif de développement du projet	
ODP : Promouvoir l'intégration des questions environnementales dans les politiques sectorielles de développement des bénéficiaires.	
Indicateurs de résultats au niveau de l'ODP :	L'efficacité des formations et des études sur le processus de définition des politiques telle qu'évaluée par les bénéficiaires.

Catégorie de risque	Notation du risque	Description du risque	Mesures d'atténuation proposées
Risques pour les parties prenantes du projet.			
Partie prenante	M-L	Appropriation faible du projet.	<p><i>Au cours de la préparation</i> – La Banque mondiale est restée constamment en contact avec les bénéficiaires. Des consultations ont été organisées à Rome (Italie) en avril 2011 auxquelles ont participé les points focaux du FEM (ou leur représentant) de l'Algérie, l'Égypte, la Tunisie et le Maroc et des représentants du PNUE/PAM.</p> <p><i>Pendant la mise en œuvre</i> – Le projet se déploiera initialement chez les bénéficiaires les plus engagés dans les questions environnementales qui ont approuvé le projet avant sa négociation. Plan Bleu dispose d'un bon effet de levier auprès des ministères de l'environnement, également grâce à son réseau de points focaux. Le dialogue sur les politiques à mener animé par Sustainable MED facilitera l'appropriation du projet.</p>
Risques relatifs à l'agence de mise en œuvre			
Agence de mise en œuvre	Élevé	<p>Plan Bleu ne dispose pas de procédures formalisées structurant et déterminant sa comptabilité et ses modalités de contrôle.</p> <p>Plan Bleu n'a pas d'expérience acquise en matière de normes de la Banque mondiale de passation des marchés et de gestion financière.</p>	<p><i>Au cours de la préparation</i> – Plan Bleu préparera un MEP qui devra être approuvé par la Banque mondiale comme une condition d'entrée en vigueur, incluant une section consacrée à la gestion financière. L'EGP comprendra un spécialiste de la passation des marchés et un spécialiste de gestion financière. Un plan de formation sera établi pour assurer la conception de systèmes d'appui fiduciaire appropriés.</p> <p><i>Pendant la mise en œuvre</i> – Le projet est simple, sans travaux physiques ni de grands marchés de fournitures, se limitant à des activités restreintes, d'un montant</p>

			généralement inférieur aux seuils identifiés dans le Plan de passation des marchés, n'exigeant donc que des procédures de passation des marchés simples.
Risques du projet			
Conception	M-I	Absence d'accord entre les bénéficiaires sur les activités spécifiques à financer.	<p><i>Au cours de la préparation</i> – Les consultations ont permis d'identifier un terrain d'entente pour les activités.</p> <p><i>Pendant la mise en œuvre</i> – L'organisation de réunions régulières du Comité de pilotage du projet facilitera les échanges entre les bénéficiaires et l'atteinte d'un accord sur les activités à financer dans les limites du budget disponible.</p>
Sauvegardes environnementales.	Faible	S/O	
Programme et bailleurs de fonds	M-I	L'atteinte de l'ODP du projet est en partie liée au succès du programme Sustainable MED.	<p><i>Au cours de la préparation</i> – La Banque mondiale a défini des procédures opérationnelles internes pour garantir la coordination entre le projet et le programme.</p> <p><i>Pendant la mise en œuvre</i> – La Banque mondiale continuera à suivre les développements aux deux niveaux, projet et programme, pour garantir la pleine cohérence entre ces deux niveaux pendant la mise en œuvre du projet.</p>
Qualité de l'exécution	M-L	Le budget alloué à la Composante 3 du projet est limité.	<i>Pendant la mise en œuvre</i> – La formation appropriée du personnel de l'EGP aux normes de la Banque mondiale en matière de passation des marchés et de gestion financière permettra de réduire le temps nécessaire au personnel pour effectuer chaque opération. Avec la révision périodique du Plan de passation des marchés en fonction du plan de travail élaboré et approuvé par le Comité de pilotage du projet, Plan Bleu garantira un niveau élevé de qualité de mise en œuvre du projet tout en réduisant autant que possible le nombre de transactions nécessaires.

Notation du risque : Préparation	Notation du risque : Exécution	Observations
M-I	M-I	S/O

Annexe 5 : Plan d'appui à l'exécution du projet

117. La stratégie d'appui à la mise en œuvre a été élaborée en fonction de la nature du projet et de son profil de risque. Il s'agit de rendre l'appui à la mise en œuvre plus flexible et plus efficace pour Plan Bleu et l'accent sera mis sur la mise en œuvre des mesures d'atténuation des risques définies dans l'ORAF (Annexe 4).

118. **Budget** – Outre le budget mis à disposition par le FEM pour la supervision du projet, un budget de la Banque mondiale (BB) sera alloué pour assurer une mise en œuvre adéquate du projet et de l'ensemble du programme Sustainable MED (voir le para. ci-dessous sur la Coordination avec le programme Sustainable MED). Le BB servira à financer le temps passé par le personnel (au Siège, au CMI, et dans les bureaux nationaux de la Banque mondiale de la région), outre les bureaux, autres installations et les services de logistique et de communication. En complément du BB, les Équipes chargées de projet de la Banque mondiale et du programme vont multiplier les efforts existants pour identifier et tirer parti des possibilités de synergie avec d'autres partenaires et d'autres initiatives en faveur du projet et de l'ensemble du programme Sustainable MED, permettant de dégager des ressources budgétaires supplémentaires au cours de la mise en œuvre du projet.

119. **Missions de supervision** – Des missions de supervision de l'équipe chargée du projet de la Banque mondiale seront effectuées au moins deux fois par an pour suivre les progrès accomplis par les indicateurs de résultats (Annexe 1) et fournir l'assistance nécessaire. Dans la mesure où l'entrée en vigueur est prévue au 1er janvier 2012, un examen à mi-parcours sera prévu pour juillet 2013. De préférence, les missions de supervision : (i) interviendront consécutivement aux formations du projet ; et (ii) comprendront des visites dans les bureaux de Plan Bleu et sur le terrain. En outre, grâce à la proximité entre le CMI (où se trouve une partie de l'équipe chargée du projet de la Banque mondiale) et le Plan Bleu, les échanges réguliers seront encouragés. Dans le cadre de la supervision du projet, les Équipes chargées du projet et du programme assisteront aux réunions du Comité de pilotage du projet.

120. **Exigences fiduciaires et intrants** – Le spécialiste de la gestion financière, le spécialiste des décaissements et le spécialiste de la passation des marchés apporteront une aide régulière à Plan Bleu, en particulier au cours de la première phase de la mise en œuvre du projet. Des appuis techniques seront nécessaires pour passer en revue les dossiers d'appel d'offres, surveiller la qualité des données et des rapports produits par les bureaux d'études et pour assurer une concurrence équitable entre les soumissionnaires en fournissant des spécifications techniques correctes et en procédant à une juste évaluation des aspects techniques des offres. Toutes les sélections de consultants et les procédures de passation des marchés de services autres que de conseil et de fournitures seront soumises à un examen préalable au cours des premiers dix-huit mois du projet. À chaque fois que possible, le spécialiste de la gestion financière, le spécialiste des décaissements et le spécialiste de la passation des marchés participeront aux missions de supervision. La mission, intervenant sous l'angle de la gestion financière : (i) s'assurera que des systèmes de gestion financière robustes du projet sont maintenus tout au long de sa mise en œuvre ; et (ii) examinera les IUF semestriels, les EFP annuels audités et les lettres d'observations.

121. **Appuis techniques** – L'équipe chargée du projet de la Banque mondiale fournira des appuis techniques en vue de faciliter l'obtention de produits de haute qualité en passant en revue tous les Termes de référence devant recevoir un avis de non objection. En outre, l'équipe chargée du projet de la Banque mondiale restera disponible pour agir comme collègue examinateur à la demande de Plan Bleu.

122. **Coordination avec le programme Sustainable MED** – Le projet a été conçu et élaboré et sera mis en œuvre dans le cadre du programme Sustainable MED qui est l'un des programmes fondamentaux du Cluster eau et environnement du CMI. Pour cette raison, l'équipe chargée du projet de la Banque mondiale et l'équipe chargée du programme travailleront en étroite collaboration afin de maximiser les synergies entre le projet et le programme. La coordination entre le projet et le programme est présentée à l'Annexe 8.

Annexe 6 : Composition de l'équipe chargée du projet de la Banque mondiale

Personnel et consultants de la Banque mondiale intervenus dans le projet :

Nom	Titre	Unité
Gabriella Izzi	Chef d'équipe de projet	MNSAR
Nathalie Abu-Ata	Chargée des opérations	MNCMI
Sergio Margulis	Coordinateur du programme Sustainable MED	MNSEN
Gilles Pipien	Spécialiste principal de l'environnement	MNSEN
Guillaume Meyssonier	Spécialiste de l'environnement (JPO)	MNSEN
Jean-Charles de Daruvar	Juriste principal	LEGEM
Ghada Youness	Juriste principal	LEGEM
Anjum Rosha	Associé juriste	LEGEM
Hassine Hedda	Chargé des finances	CTRFC
Aissatou Diallo	Responsable financier principal	CTRFC
Lina Fares	Spécialiste principal de la passation de marchés	MNAPR
Velayutham Vijayaverl	Spécialiste principal de la passation de marchés	MNAPR
Salim Benouniche	Spécialiste responsable principal de la passation de marchés	MNAPR
Lamyae Hanafi Benzakour	Spécialiste de la gestion financière	MNAFM
Anas Abou El Mikias	Spécialiste principal de gestion financière	MNAFM
Soukeyna Kane	Spécialiste principal de gestion financière	MNAFM
Josephine O. Onwuemene	Assistant information	MNSSD
Soumia Driouch	Assistant de programme	MNCMA

Annexe 7 : Analyse des coûts supplémentaires

123. Une analyse des coûts supplémentaires suppose de disposer d'un scénario de référence « sans FEM » et de pouvoir comparer ses coûts avec un scénario « avec FEM ». La différence de conception entre les scénarios alternatifs FEM et non-FEM est due à la prise en charge de coûts supplémentaires liés à des externalités internationales dans le scénario FEM.

124. Ce projet se compose de sept ensembles d'activités, cinq en vertu de la composante Gouvernance et deux en vertu de la composante Développement des connaissances. Le financement du projet comprend USD 3,00 million du FEM, et des cofinancements en nature de Plan Bleu (USD 0,30 million) ; AFD (USD 0,20 million) ; CMI (USD 0,09 million) ; Ministère français de l'écologie, du développement durable, du transport et de logement (USD 0,08 million) ; et BEI (USD 0,03 million).

125. Une analyse chiffrée des coûts et des avantages des activités du projet est presque impossible à faire avec un certain degré de précision. Les analyses ci-dessous représentent néanmoins une tentative pour distinguer un ensemble d'activités qui auraient probablement pu être menées indépendamment de la disponibilité des ressources du FEM et qui représentent le scénario de référence, et ensuite, un ensemble d'activités supplémentaires prévues dans le projet proposé. Il s'agit des activités supplémentaires dont les coûts et les avantages doivent être comparés à ceux du scénario de référence. Les analyses ont été distinguées en fonction des composantes du projet, et dans chaque composante, en se référant aux différents ensembles d'activités.

Analyse des coûts supplémentaires

Activité	Scénario de référence	Scénario FEM alternatif	Avantages à l'échelle internationale	Coûts supplémentaires (USD)
Composante 1 : Gouvernance				
Ensemble d'activités 1 : Examen des systèmes de gestion environnementale	Attention portée par les ministères de l'environnement des bénéficiaires aux problèmes environnementaux locaux	Attention des ministères de l'environnement élargie pour inclure la pollution de la mer Méditerranée	Réduction de la pollution et meilleure gestion des ressources côtières et en eau de la mer Méditerranée	Scén. de référence : 200 000 Scén. GEF : 400 000 Supplément : 200 000
Ensemble d'activités 2 : Dialogue interministériel	Dialogue difficile entre le Ministère de l'Environnement, le Ministère des Finances et d'autres ministères sectoriels	Synergie renforcée entre le Ministère de l'Environnement, le Ministère des Finances et d'autres ministères sectoriels	Gestion de la pollution plus rationnelle	Scén. de référence : 0 Scén. GEF : 300 000 Supplément : 300 000
Ensemble d'activités 3 : Engagement du secteur privé	Attention portée par le secteur privé aux aspects Verts et à la pollution locale	Engagement du secteur privé à privilégier la responsabilité sociale des entreprises en jouant un rôle consultatif et d'appui dans le dialogue régional	Davantage d'efforts concertés de réduction de la pollution	Scén. de référence : 100 000 Scén. GEF : 200 000 Supplément : 100 000
Ensemble d'activités 4 : Engagement des organisations locales	Systèmes d'information environnementale et observatoires de l'environnement mobilisés autour des menaces environnementales locales	Les externalités au niveau régional sont aussi répertoriées et les organisations sont mobilisées.	Amélioration de la surveillance des charges de pollution dans la Méditerranée et responsabilisation accrue	Scén. de référence : 200 000 Scén. GEF : 500 000 Supplément : 300 000
Ensemble d'activités 5 : Intégration régionale	S/O	Création d'un forum de discussion ouverte et d'intégration, identification des questions clés et accord sur des possibilités de collaboration ; appui aux institutions chargées de la mise à exécution (procureurs, juges, police) ayant des mandats analogues de prévention de la pollution et/ou protection des écosystèmes partagés de la région méditerranéenne	Réduction de la pollution plus concertée et d'un meilleur rapport coût-efficacité et gestion des ressources en eau renforcée	Scén. de référence : 0 Scén. GEF : 100 000 Supplément : 100 000
Composante 2 : Développement des connaissances				
Ensemble d'activités 1 : Production de connaissances	Orientation de la production de connaissances sur les problèmes environnementaux locaux	Développement des connaissances élargi en mettant davantage l'accent sur la pollution de la Méditerranée	Orientation renforcée de la production de connaissances sur la pollution méditerranéenne	Scén. de référence : 500 000 Scén. GEF : 1 200 000 Supplément : 700 000
Ensemble d'activités 2 : Partage des connaissances	Partage des connaissances portant principalement sur les problèmes environnementaux locaux	Élargissement à la région du champ des connaissances partagées	Connaissances communes renforcées	Scén. de référence : 200 000 Scén. GEF : 300 000 Supplément : 100 000

TOTAL	Scén. de référence :
	1 200 000
	Scén. GEF : 3 000 000
	Supplément : 1 800 000

Note : Les coûts du scénario FEM se calquent sur les coûts du projet par composante, avec une ventilation théorique par activité. Les coûts de référence sont estimés par comparaison aux coûts FEM .

Annexe 8 : Programme Sustainable Med

126. La Banque mondiale et le FEM ont élaboré le Programme de développement environnemental durable de la Méditerranée « Sustainable MED (MED durable) » avec l'objectif d'aider les gouvernements de la région méditerranéenne à assurer la durabilité de leur base de ressources naturelles appuyant leurs programmes et leurs mesures de développement économique. Sustainable MED est l'un des programmes fondamentaux pilotés par le Cluster environnement et eau du CMI. Dans sa première phase, Sustainable MED s'est axé sur les ressources en eau et la gestion des zones côtières, mais les phases ultérieures devraient, dans l'idéal, élargir l'éventail des domaines d'intervention.

127. Sustainable MED atteindra son objectif par une combinaison de dialogue politique, prêt à l'investissement et assistance technique.

- **Dialogue sur les politiques** : Sustainable MED va promouvoir la coordination au niveau des bénéficiaires (dialogue intersectoriel entre le Ministère de l'Environnement, le Ministère des Finances et d'autres ministères sectoriels); entre les donateurs et les partenaires (p. ex. AFD ; CE ; BEI ; PNUE) ; et entre initiatives régionales (p. ex. Convention de Barcelone ; PAM ; Partenariat stratégique pour le grand écosystème marin de la mer Méditerranée ; programmes et entités financés par la CE et la BEI ; UPM).
- **Projets** : Sustainable MED permettra de promouvoir sur le terrain un développement environnementalement rationnel au moyen de prêts d'investissement et d'une assistance technique. Divers projets ont été conçus, préparés, et/ou mis en œuvre au titre du programme Sustainable MED et le projet proposé en fait partie (voir le tableau ci-dessous).

128. Le Projet régional — Gouvernance et développement des connaissances contribuera à améliorer les interventions et les impacts du programme Sustainable MED, et donc du Cluster environnement et eau du CMI. Ceci exigera une coordination entre le projet et le programme à deux niveaux :

- **Niveau stratégique** : Les formations organisées par le projet faciliteront le dialogue de politique encouragé par le programme, et les études réalisées en vertu du projet fourniront la base technique de discussion nourrissant ce dialogue politique.
- **Niveau opérationnel** : Les bénéficiaires seront tenus informés du plan de travail du programme Sustainable MED, afin qu'ils puissent le prendre en compte lors de la préparation et de l'approbation du plan de travail du projet.

Bénéficiaires	Titre	Don du FEM (USD)	Total = Don du FEM + cofinancement (USD)
Projet approuvé par le Directeur général du FEM, en cours de mise en œuvre par la Banque mondiale			
Tunisie	Traitement des rejets d'eaux usées du Grand Tunis dans la mer Méditerranée	8 030 000	68 630 000
Projet régional (Égypte, Syrie, Jordanie, Cisjordanie et Gaza)	Coordination régionale sur l'amélioration de la gestion des ressources en eau et le renforcement des capacités (avec NASA)	5 644 545	13 869 000
Projet approuvé par le conseil du FEM pour inscription dans le portefeuille de projets en préparation, au stade de la préparation au sein de la Banque mondiale			
Égypte	Gestion intégrée des ressources en eau	6 682 500	40 982 500
Projet régional	Gouvernance et développement des connaissances	3 000 000	3 710 000
Maroc	Gestion intégrée des zones côtières et du lac Nador	5 181 818	25 181 818
Projet régional (Jordanie, Algérie, Maroc et Tunisie)	Assistance technique régionale et renforcement des capacités pour la promotion de la réutilisation des eaux usées traitées en région méditerranéenne	4 545 455	11 345 455
Projet approuvé par le conseil du FEM pour inscription dans le portefeuille de projets en préparation, au stade de la préparation au sein du PNUE			
Projet régional (Albanie, Algérie, Bosnie, Égypte, Liban, Libye, Maroc, Monténégro, Syrie, Tunisie)	Intégration de la variabilité climatique dans les stratégies nationales de mise en œuvre du protocole GIZC en Méditerranée	2 700 000	7 180 000

Ratio d'effet de levier du programme 1 : 3,8